

Infirmiers sur le marché du travail

Rapport final sur le couplage des données PlanCad pour la profession infirmière

Publication de la Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé





Santé publique
Sécurité de la Chaîne alimentaire
Environnement

Infirmiers sur le marché du travail, 2022

Résultats du couplage des données PlanCad SPF SPSCAE - Datawarehouse MT&PS - INAMI

un rapport de la

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

réalisé par

Veerle Vivet

avec

Christelle Durand, Peter Jouck, Dominiq Nkenné & Pascale Steinberg

accompagné par le

Groupe de travail Infirmiers
de la Commission de planification de l'offre médicale

Décembre 2024

Colophon

Rédaction du rapport:

Cellule Planification de l'offre des professions de soins de santé:

Chef de cellule : Pascale Steinberg

Collaborateurs : Veerle Vivet, Christelle Durand, Peter Jouck, Dominiq Nkenné, Timothée Mahieu et Olivier van Weyenbergh

Accompagnement : Groupe de travail Infirmiers de la Commission de planification de l'offre médicale

Présidente: Ellen De Wandeler

Membres: Kristel De Vlieghe, Pierre Drielsma, Sofie Goyvaerts, Jannie Hespel, Danny Mathysen, Jill Meirte, Yves Mengal, Edgard Peters, Thérèse Van Durme, Ann Van Hecke et Patrick Verliefe

Organisation :

Service professions des soins de santé et pratique professionnelle

Chef de service : Aurélia Somer

Direction générale Soins de santé

Directrice générale : Sabine Stordeur

SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Président du SPF SPSCAE : Dirk Ramaekers

Editeur responsable :

Dirk Ramaekers, Avenue Galilée, 5/2 - 1210 Bruxelles

Données de contact :

Direction générale Soins de santé

Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Service Center Santé

Avenue Galilée, 5/2 - 1210 Bruxelles

T. +32 (0)2 524 97 97

plan.team@health.fgov.be

www.health.belgium.be/hwf

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

Veillez citer le document avec cette référence :

PlanCad Infirmiers 2022, Cellule Planification des professions de soins de santé, Service Professions des soins de santé et pratique professionnelle, DG Soins de santé, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, décembre 2024.

© 2024, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Toute reproduction partielle de ce document est permise avec citation adéquate.

Ce document est également disponible sur le site internet du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement : www.health.belgium.be/hwf (=> Publications).

Dépôt légal: D/2024/2196/24

Table des matières

1. AVANT-PROPOS	1
2. SYNTHÈSE	2
3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE	4
4. APERÇU SCHÉMATIQUE	10
5. RÉSULTATS	11
SECTION I. COMPOSITION ET DESCRIPTION DES GROUPES D'ANALYSE;	11
Tableau 1. Présence et distribution des infirmiers dans les différentes banques de données, 31/12/2022	11
Tableau 2a. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2022	12
Tableau 2b. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2022	13
Tableau 2c. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2022	14
Tableau 3a. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon le titre professionnel particulier, 31/12/2022	16
Tableau 3b. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon la compétence professionnelle particulière, 31/12/2022	16
Tableau 4. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue du diplôme, 31/12/2022	18
Tableau 5. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2022	19
Tableau 6. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2022	19
Tableau 7a. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Belgique, 31/12/2022	21
Tableau 7b. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2022	22
Tableau 7c. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2022	23
Tableau 8. Répartition des infirmiers ayant un visa d'infirmier en Belgique (LTP) et un statut de travailleur frontalier selon le pays où l'activité frontalière s'effectue, 31/12/2022	25
Carte 1a. Nombre d'infirmiers actifs au Luxembourg comme travailleur frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2022	26
Carte 1b. Nombre d'infirmiers actifs aux Pays-Bas comme travailleur frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2022	26
Carte 1c. Nombre d'infirmiers actifs en France comme travailleur frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2022	27
Carte 1d. Nombre d'infirmiers actifs en Allemagne comme travailleur frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2022	27
SECTION II. STATUT PROFESSIONNEL	29
Tableau 9. Répartition des infirmiers professionnellement actifs (PA) selon le lieu d'activité et le statut professionnel, 31/12/2022	29
Tableau 10. Répartition du nombre d'infirmiers actifs (PA) selon le niveau du diplôme, le statut professionnel et par catégorie d'âge, 31/12/2022	31
SECTION III. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DES INFIRMIERS	33
Tableau 11. Répartition des infirmiers professionnellement actifs (PA) selon le seuil d'activité INAMI, le statut professionnel et le sexe, 31/12/2022	33
Tableau 12. Caractéristiques des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2022	34
Tableau 13. Répartition des infirmiers actifs (PA) dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2022	35
Tableau 14. Répartition des infirmiers salariés actifs dans les soins de santé ou practising (PR) et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2022	37
Tableau 15. Répartition des infirmiers salariés, actifs dans les soins de santé (PR) par sexe et taux d'activité, selon la communauté et pour la Belgique, 31/12/2022	39
Tableau 16. Volume ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2022	41
Tableau 17. Volume ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2022	41
Tableau 18a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la région d'activité, 31/12/2022	43
Tableau 18b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la communauté, 31/12/2022	45
Tableau 18c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie	

d'âge et statut professionnel, pour la Belgique, 31/12/2022	46
Tableau 19a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans le secteur de soins de santé (PR) par catégorie d'âge et secteur d'activité, selon la région d'activité, 31/12/2022	47
Tableau 19b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans le secteur de soins de santé (PR) par catégorie d'âge et secteur d'activité, selon la communauté, 31/12/2022	49
Tableau 19c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans le secteur de soins de santé (PR) par catégorie d'âge et secteur d'activité, pour la Belgique, 31/12/2022	50
SECTION IV. COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE	51
Tableau 20. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon leur statut professionnel, 31/12/2022	51
SECTION V. DISTRIBUTION TERRITORIALE ET DENSITES	52
Tableau 21. Répartition des infirmiers actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2022	52
SECTION VI. MISE EN PERSPECTIVE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE PLANIFICATION	54
Figure 1. Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par statut professionnel de 2004 à 2022 et projections du nombre total d'ici 2046, selon la communauté et pour la Belgique.....	54
Figure 2. Nombre d'ETP des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par statut professionnel de 2004 à 2022 et projections du nombre total d'ici 2046, selon la communauté et pour la Belgique	56
Figure 3. Densité des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) en individus et en ETP de 2004 à 2022 et les projections d'ici 2046, selon la communauté et pour la Belgique.....	59
SECTION VII. ANNEXES	62
Tableau 22. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, par province d'activité, 31/12/2022	62
Tableau 23. Caractéristiques des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par province d'activité, 31/12/2022	68
Tableau 24. Répartition des infirmiers salariés actifs dans les soins de santé (PR) et des équivalents temps-plein selon la province d'activité, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2022	70
Tableau 25 Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, par province d'activité, 31/12/2022	73

1. AVANT-PROPOS

Ce rapport constitue la publication finale du projet PlanCad des infirmiers, le couplage des données provenant de plusieurs organismes gouvernementaux pour l'année 2022.

Nous souhaitons en préambule remercier les personnes de contact au sein de ces organismes qui nous ont aidé à mieux comprendre les données disponibles, ce qui a permis à la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) de nous transmettre une sélection adéquate des variables.

Les données ont été préparées par Timothée Mahieu du SPF SPSCAE, Dany Van Gucht de l'INAMI et Chris Brijs de la BCSS. Le processus de transfert des données et l'anonymisation ont été orchestrés par Chris Brijs de la BCSS. Nous les remercions tous les trois pour le temps précieux qu'ils ont consacré pour nous permettre d'obtenir les données pour le couplage.

Nous souhaitons également remercier le groupe de travail « Infirmiers » de la Commission de planification de l'Offre médicale et sa présidente Ellen De Wandeler, qui ont veillé à ce que nous prenions en compte les caractéristiques spécifiques de la profession d'infirmier.

Nous espérons que ce rapport contribuera à la discussion sur les développements futurs de la profession d'infirmier et ainsi à la réalisation de la planification des soins de santé en Belgique.

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

2. SYNTHÈSE

Méthodologie :

Les données des infirmiers extraites de la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique, appelée « cadastre », couplées avec des données provenant de l'INAMI et du Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) ont été utilisées en vue d'évaluer l'activité effective des infirmiers, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leurs secteurs d'activité. Ce couplage « réduit » porte sur l'année 2022.

Trois **groupes d'analyse** ont été définis : les professionnels habilités à exercer la profession d'infirmier ('Licensed To Practice' ou LTP), les professionnels ayant une activité au 31 décembre comme salarié ou indépendant ('Professionally Active' ou PA), et les professionnels actifs dans le secteur de santé comme infirmier ('Practising' ou PR). Est pris en compte dans le groupe d'analyse LTP tout individu disposant d'un visa d'infirmier. De cette population est défini comme actif (PA) tout infirmier inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31 décembre ou repris au 31 décembre dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP de l'année concernée. Est repris comme actif dans le secteur de santé (PR) tout infirmier actif indépendant ayant au moins 763 prestations INAMI de la nomenclature infirmier comptabilisées en 2022 ou, tout infirmier actif salarié avec au moins un employeur dans le secteur des soins de santé.

Outre le nombre d'infirmiers disponibles, le volume de travail ou l'**équivalent temps plein (ETP)** a été estimé selon le statut professionnel (salarié ou indépendant) et selon le groupe d'analyse. L'ETP presté par les salariés est fourni par le DWH MT&PS via le taux d'activité annuel et le taux d'activité presté dans un secteur des soins de santé au cours du dernier trimestre. L'ETP pour les indépendants est basé sur le nombre et les montants des prestations INAMI de la nomenclature infirmier comptabilisées en 2022. Un emploi d'infirmier indépendant à temps plein est assimilé à 7.624 prestations INAMI sur base annuelle et à un montant remboursé de 87.657€. Ces chiffres correspondent aux médianes observées pour le groupe d'âge 45-54 ans des indépendants exclusifs. Ce montant reflète donc uniquement les prestations exécutées par les infirmiers rentrant dans le système de remboursement de l'assurance maladie-invalidité.

Résultats :

Professionnels en droit d'exercer (Licensed to practice - LTP)

Le nombre de **professionnels habilités à exercer la profession d'infirmier (LTP) en 2022** est de **228.251**, dont respectivement 136.348 relèvent de la Communauté flamande et 91.903 de la Communauté française. 18% des professionnels LTP qui relèvent de la Communauté française possèdent une nationalité non belge (principalement la nationalité française). Pour le groupe LTP qui relève de la Communauté flamande ce pourcentage de non belges est très faible (3%). Le pourcentage de femmes en 2022 est de 86%. En 2021, 223.624 infirmiers étaient autorisés à exercer la profession. On constate donc une hausse de 2% par rapport à 2021.

Professionnels actifs sur le marché du travail belge (Professionally active - PA)

Parmi ces infirmiers reconnus, **154.010** personnes sont **professionnellement actives (PA)** en Belgique au 31/12/2022 (soit 67% du groupe d'analyse LTP), respectivement 95.580 relevant de la Communauté flamande (70% du groupe LTP) et 58.430 relevant de la Communauté française (64% du groupe LTP). 41.504 infirmiers (18%) sont en (pré-)pension et 32.737 infirmiers (14%) sont inactifs en Belgique. 1.379 infirmiers sont des travailleurs frontaliers, majoritairement vers le Luxembourg.

78% des infirmiers actifs travaillent comme salarié exclusif, 13% travaillent sous statut d'indépendant exclusif et 10% combinent un emploi de salarié et d'indépendant.

En 2021, 153.167 infirmiers étaient professionnellement actifs en Belgique, cela reflète une petite augmentation de 0,6%.

Professionnels actifs dans le secteur des soins de santé belge (Practising - PR)

Le nombre d'**infirmiers actifs dans le secteur des soins de santé (PR)** en 2022 est de **134.496** (soit 59% du groupe d'analyse LTP), respectivement 82.373 en Communauté flamande (60% du groupe LTP) et 52.123 en Communauté française (57% du groupe LTP). La répartition de ceux-ci selon la région d'activité est la suivante : 82.308 en Région flamande (61%), 38.654 en Région wallonne (29%), 13.432 en Région Bruxelles-Capitale (10%) et 102 « exclusivement indépendants » domiciliés à l'étranger ou inconnus (<0,1%).

La plupart des infirmiers sont actifs dans les hôpitaux (78.286), 23.307 sont actifs dans les maisons de repos et de soins, 25.256 infirmiers sont actifs dans les soins à domicile et 14.285 infirmiers sont actifs dans le secteur santé communautaire (un infirmier peut être actif dans plusieurs secteurs).

La **densité**, c'est-à-dire le nombre d'infirmiers actifs qui exercent une activité dans un secteur de santé pour 10.000 habitants, est égale à 115,0 en Belgique. Cette densité varie fortement selon les régions : elle se situe à 121,5 en Région flamande, à 105,0 en Région wallonne et à 108,2 en Région de Bruxelles-Capitale. La densité varie entre 65,0 et 154,2 selon les provinces. Le **nombre total d'ETP en 2022** pour les infirmiers actifs dans le secteur de santé (PR) est de **116.435** avec un ETP moyen de 0,87. Ce chiffre est relativement stable selon les régions et les communautés.

Les infirmiers indépendants exclusifs et sous statut combiné représentent chacun 11% du volume ETP total (ETP moy. = 1,00 et 0,96 respectivement), alors que les infirmiers sous statut salarié exclusif représentent 78% du volume ETP total (ETP moy. = 0,84). La répartition du volume ETP total ne diffère pas selon les communautés.

En 2021, il y avait 134.413 infirmiers actifs dans le secteur de la santé, avec un total de 115.853 ETP et une densité de 116,0. Cela signifie qu'il y a eu une légère diminution du nombre d'infirmiers « Practising » et du nombre d'ETP en 2022 par rapport à 2021. Ainsi, l'augmentation constatée de 2% du nombre d'infirmiers en droit d'exercer entre 2021 et 2022 n'est pas suffisante pour remplacer les infirmiers actifs dans le secteur de la santé sortants de la profession entre 2021 et 2022.

Évolution

Les données historiques de 2004 à 2019 montrent une croissance régulière tant en nombre d'infirmiers qu'en nombre d'équivalents temps plein (ETP) actifs dans les soins de santé. Cette évolution positive était visible dans l'ensemble de la Belgique ainsi que dans les différentes communautés. Cependant, ces dernières années, cette croissance est sous pression. Entre 2020 et 2022, le nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé augmente à peine. Parallèlement, nous observons pour la deuxième année consécutive une baisse des densités, ce qui indique une disponibilité décroissante d'infirmiers par habitant en Belgique.

Mots-clés : *PlanCad, couplage, force de travail, nombre d'infirmiers actifs, ETP*

3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE

3.1. La Commission de planification de l'offre médicale

La Commission de planification de l'offre médicale a été créée en 1996 avec pour mission (conformément à la LEPS¹, article 91 § 2) :

- d'examiner les besoins en matière d'offre médicale en ce qui concerne les professions visées aux articles 3, § 1er, et 4 (médecins, dentistes, kinésithérapeutes, infirmiers, sages-femmes et logopèdes). Pour déterminer ces besoins, il sera tenu compte de l'évolution des besoins relatifs aux soins médicaux, de la qualité des prestations de soins et de l'évolution démographique et sociologique des professions concernées et de la population. Les avis visés portent sur les besoins du Royaume ;
- d'évaluer de manière continue l'incidence qu'a l'évaluation de ces besoins sur l'accès aux études pour les professions visées aux articles 3, § 1er, et 4² ;
- d'adresser annuellement aux ministres de la Santé publique et des Affaires sociales un rapport sur la relation entre les besoins, les études et le passage à l'accès aux stages requis afin d'obtenir les titres professionnels particuliers visés à l'article 85 et le titre professionnel visé à l'article 43, § 3.

Si l'autorité fédérale souhaite limiter l'accès à une profession des soins de santé de la LEPS (contingentement), elle doit recueillir l'avis de la Commission de planification (article 92 §1, §3 et §4). Si une limitation est décidée, les chiffres, éventuellement ventilés par communauté, doivent alors être connus par les étudiants avant d'entamer leurs études (article 92 § 2).

La Commission de planification est constituée de représentants des universités, du Collège Intermutualiste, des professions des soins de santé, des ministres compétents, des communautés, de l'Institut d'assurance maladie invalidité (INAMI) et du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPF SPSCAE). La Commission comprend une assemblée plénière et des groupes de travail pour les différentes professions des soins de santé. Le soutien administratif et scientifique est assuré par la cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé au sein du SPF SPSCAE.

Afin d'accomplir sa mission d'évaluation des besoins en matière d'offre médicale, la Commission de planification se base sur les données des PlanCad qui décrivent la situation récente des différents groupes professionnels (répartition par sexe et âge des actifs ...) et élabore des scénarios d'avenir pour certaines professions des soins de santé à l'aide d'un modèle de planification.

3.2. Le « Cadastre » - fonction et limite

La banque de données fédérale des professions de santé, appelée « cadastre » (loi du 29/01/2003 ; Moniteur belge du 26/02/03) est la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique gérée par le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Les personnes qui veulent exercer une profession reconnue des soins de santé en Belgique doivent obtenir un visa auprès du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Les données d'identification des professionnels en droit d'exercer sont enregistrées dans le « Cadastre ». Cette base de données fonctionne tel un mécanisme d'enregistrement, d'octroi de visa, d'agrément et de contrôle des différentes professions des soins de santé. Elle est partagée avec les entités fédérées, qui enregistrent les informations pour la partie du parcours du professionnel qui relève de leur compétence : diplôme, agrément, stage éventuel, ...

¹ Loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé

² Médecins et dentistes

Ce Cadastre offre donc un récapitulatif de toutes les personnes ayant introduit une demande d'exercice d'une activité professionnelle agréée. Il stocke entre autres des informations sur la possession ou non d'un agrément ou d'un visa valable, les diplômes obtenus, les spécialisations éventuelles, les coordonnées et les données à caractère personnel.

Toutefois, cette base de données ne permet pas de soutenir pleinement la mission de la Commission de planification - Offre médicale. Il manque des données cruciales. Ainsi, le Cadastre des professionnels en droit d'exercer ne permet pas de déterminer si les professionnels agréés sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité. Les personnes qui, par exemple, quittent la Belgique après leur inscription dans le Cadastre et ne font donc plus partie des effectifs d'une profession des soins de santé restent cependant présentes dans le Cadastre. En d'autres termes, le Cadastre permet d'avoir une vue des personnes qui *peuvent* exercer une profession des soins de santé, mais pas de celles qui *l'exercent* effectivement.

3.3. Qu'est-ce qu'un PlanCad ?

Afin de déterminer si les professionnels agréés qui sont enregistrés dans le Cadastre sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité, donc de connaître la position effective des praticiens agréés d'une profession des soins de santé sur le marché du travail, on procède à des couplages de données entre le Cadastre, le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) et les données disponibles provenant de l'INAMI.

Ces couplages ont reçu le nom de « PlanCad » et s'inscrivent dans le plan pluriannuel de la Commission de planification.

Il existe deux types de couplages de données :

- le « **couplage réduit** », portant sur l'année la plus récente disponible, permettant d'obtenir un aperçu synthétique de l'activité professionnelle (actifs, inactifs ou pensionnés, actifs à l'INAMI, statut salarié, indépendant ou mixte, etc...).

Ce type d'analyse permet de produire des « statistiques annuelles enrichies » et de répondre de manière plus souple aux priorités de santé publique. Ne reprenant pas les tendances historiques, puisqu'il se limite à une seule année, il ne permet pas de développer des scénarios d'évolution de la force de travail.

- le « **couplage approfondi** », portant sur plusieurs années, permettant d'analyser en détails l'activité actuelle et passée de la profession et de développer des scénarios d'évolution de la force de travail pour le futur en utilisant un modèle de planification.

Ce type d'analyse permet à la Commission de planification de remettre des avis motivés au Ministre concernant la politique à mener afin de disposer d'un nombre suffisant de professionnels pour répondre aux besoins de la population, sans verser dans la pléthore.

Le PlanCad dont les résultats figurent dans ce document appartient à cette première catégorie.

3.4. Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) vise l'agrégation de données socio-économiques provenant des institutions belges de sécurité sociale. Le but du Datawarehouse marché du travail et protection sociale est de pouvoir répondre de manière plus correcte, plus rapide et moins onéreuse aux demandes de données émanant d'instituts de recherche et des autorités. La gestion du DWH MT&PS a été confiée à la Banque Carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale enregistre les données administratives de plusieurs institutions de sécurité sociale, notamment l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), l'Office national de sécurité sociale (ONSS), l'Office national de l'emploi (ONEM), le SPF Sécurité sociale (SPF SS), le Fonds des accidents du travail et le fonds des maladies professionnelles (FEDRIS), le Collège intermutualiste national (CIN), le Service fédérale des Pensions (SFP), l'Office national des vacances annuelles (ONVA), les services régionaux de placement VDAB/ACTIRIS/Forem/ADG et le Registre national.

3.5. Les données de l'INAMI

Outre les données du marché du travail régulier, présentes dans le DWH MT&PS, il existe pour les personnes qui fournissent des prestations remboursées dans le cadre de l'assurance-maladie-invalidité une source importante d'informations complémentaires à l'INAMI : le nombre total d'actes et le montant total remboursé par l'INAMI pour les prestations de la nomenclature. Ces données permettent de disposer d'informations pertinentes dans le cadre d'une analyse des professionnels actifs dans le secteur des soins de santé.

3.6. L'obtention des données et la mise en œuvre du couplage

Une demande de « couplage périodique » de données pour les différentes professions des soins de santé, valable pour plusieurs années, a été introduite pour approbation auprès du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé au sein de la Commission de la protection de la vie privée, qui a remis un avis favorable.

Grâce à cette autorisation, lorsqu'un couplage est envisagé pour une profession, la demande de données est introduite directement à la Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Pour le groupe professionnel étudié, la BCSS rassemble les données des différentes sources et remplace les numéros de registre national par une clé codée anonyme qui empêche l'identification d'un individu, mais permet de relier entre elles les informations.

Après réception des différents fichiers sources, la cellule Planification de l'offre des professions de santé procède au couplage des données proprement dit, à l'analyse et à la rédaction du rapport.

3.7. Les données d'activité

Dans le couplage PlanCad, les données relatives à l'activité proviennent :

- de l'ONSS (cf. § 3.4) pour les salariés ;
- de l'INASTI pour les indépendants ;
- de l'INAMI pour les salariés ou indépendants actifs dans le système de l'assurance maladie invalidité.

Pour les professionnels sous statut salarié dans le cadre de l'ONSS, le DWH MT&PS fournit les équivalents temps pleins individuels réalisés (ETP) pour le dernier trimestre de l'année, en lien avec chaque employeur et le secteur d'activité de ce dernier, conformément à la nomenclature NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne). À cela s'ajoute le total des ETP calculés dans le DWH MT&PS par an, sur la base des ETP par trimestre.

Les données de l'INASTI permettent uniquement de savoir si le professionnel exerce une activité sous le statut d'indépendant. Elles ne permettent pas de déterminer le temps de travail ou le niveau d'activité dans ce secteur.

Les données de l'INAMI fournissent le nombre total de prestations de l'article 8 de la nomenclature et les montants remboursés tous codes confondus. Ces données sont donc les seules dont nous disposons pour estimer l'activité des indépendants. L'activité des professionnels indépendants exercée en dehors du système de remboursement des soins de l'INAMI échappe à notre analyse car elle n'est répertoriée dans aucune base de données.

3.8. La communauté et la région d'activité

Un individu appartient à la **Communauté flamande ou française** sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible (diplômes étrangers par exemple), sur base de la langue de contact (NL, FR, DE). Si la langue de contact est l'allemand, ce professionnel est attribué à la Communauté française.

Pour la **Communauté germanophone**, l'extension de l'allemand comme langue de contact dans la banque de données des professionnels des soins de santé est récente. Il n'est donc pas possible d'identifier les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. A défaut, le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une des neuf communes relevant de la Communauté germanophone.

Afin de déterminer la **région où l'activité est pratiquée** pour les salariés, nous disposons du lieu d'établissement de chaque employeur, au niveau de l'arrondissement. La région d'activité pour les professionnels sous statut salarié ou mixte est la région du siège local ou, à défaut, du siège principal de l'employeur chez qui le professionnel preste le plus de temps de travail.

Etant donné qu'aucune information n'est disponible concernant le lieu d'établissement des indépendants, on utilise l'arrondissement du domicile. La région d'activité des personnes sous statut d'indépendant est par conséquent la région du domicile.

3.9. Les groupes d'analyse

Toutes les personnes habilitées à exercer la profession d'infirmier constituent un premier groupe d'analyse (**'Licensed To Practice' ou LTP**). Cela signifie qu'elles doivent être en possession d'un visa d'infirmier. Il est à noter que les personnes titulaires à la fois d'un diplôme d'infirmier et d'un diplôme complémentaire de master de médecin, dentiste ou pharmacien, ne font pas partie du groupe d'analyse LTP étant donné que l'on part du principe qu'elles exercent une profession liée à leur diplôme de master.

Les deuxième et troisième groupes d'analyse portent sur les personnes qui ont une activité professionnelle :

Le groupe d'analyse **'Professionally Active' (PA)** inclut les infirmiers actifs dans le groupe LTP. Un infirmier est considéré comme actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31 décembre ou repris dans la banque de données de l'ONSS à raison d'au moins 0,1 équivalent temps plein (ETP) par an.

Le groupe d'analyse **'Practising' (PR)** (actif en tant qu'infirmier) se compose d'infirmiers actifs du groupe PA qui exercent une activité dans le secteur des soins de santé. Une personne est affectée à ce groupe lorsqu'elle est inscrite à l'INASTI au 31 décembre et a accompli un nombre minimal de prestations de l'article 8 de la nomenclature INAMI, comptabilisées durant l'année en question, ou est reprise au 31 décembre dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP/an et travaille pour un employeur actif dans un **secteur des soins de santé**.

Pour identifier les personnes travaillant dans le secteur des soins de santé, nous utilisons le code NACE de l'établissement local où l'employé exerce ses activités. Bien que de nombreuses entreprises aient leur siège social à Bruxelles, elles peuvent également avoir des établissements locaux répartis ailleurs. Cela s'applique également au secteur des CPAS, qui englobe par exemple des hôpitaux, des maisons de repos et des services de soins à domicile. En utilisant le code NACE local, nous pouvons classer plus précisément le personnel. Ainsi, le personnel d'un hôpital géré par un CPAS sera attribué au secteur hospitalier, tout comme pour les maisons de repos et les soins à domicile.

Pour l'année 2022, le nombre de prestations INAMI minimal requis pour être inclus en tant qu'infirmier indépendant dans le groupe d'analyse Practising est de 763. Ce chiffre correspond à 10% de la médiane du nombre de prestations INAMI comptabilisées au sein d'un groupe de référence, les infirmiers indépendants âgés de 45-54 ans, sans activité salariée (= groupe d'âge pour lequel l'activité indépendante atteint un niveau maximal) avec au moins 1 prestation INAMI.

Le groupe d'analyse Practising représente la force de travail du système de santé. Même si exercer comme enseignant infirmier est conceptuellement une forme d'exercice de l'art infirmier, il a été choisi de ne pas inclure les infirmiers salariés dans le secteur de l'enseignement dans ce groupe d'analyse.

3.10. Le calcul des équivalents temps plein (ETP)

3.10.1. Le concept 'équivalent temps plein'

L'**équivalent temps plein (ETP)** exprime la quantité de travail accomplie par une personne proportionnellement au volume de travail d'un emploi normal à temps plein. Cet équivalent est présenté par rapport à un travailleur de référence fictif, à savoir un individu accomplissant une prestation de travail complète dans la même fonction pendant un an. Une personne qui accomplit exactement la moitié de ce volume de travail équivaut à 0,5 ETP.

L'analyse basée sur les ETP a cet avantage qu'elle permet de mesurer et de comparer le volume de travail fourni et pas seulement le nombre de personnes disponibles dans un secteur donné. Ainsi, il est possible notamment de mesurer l'impact du travail à temps partiel sur les volumes de travail prestés.

3.10.2. L'ETP pour les salariés

Le total des ETP prestés durant une année par chaque individu qui compose la population analysée est calculé dans le DWH MT&PS sur la base des ETP par trimestre fournis par l'ONSS. Cet indicateur ETP correspond au volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres, c'est-à-dire sans les périodes d'absence pour lesquelles aucun salaire n'est perçu, comme les congés thématiques ou les congés maladies de longue durée par exemple.

Le mode de calcul de l'ETP diffère selon le groupe analysé.

Pour les infirmiers salariés qui exercent une activité (PA), le taux d'activité annuel fourni par le DWH MT&PS sert d'ETP. Indépendamment du secteur où l'activité est pratiquée, cet ETP représente le volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres.

L'ETP des infirmiers salariés actifs dans un secteur des soins de santé (PR) correspond au taux d'activité presté dans les secteurs des soins de santé au cours du dernier trimestre de l'année. Cet ETP représente donc le volume de travail réellement fourni au cours du dernier trimestre, spécifiquement pour les secteurs des soins de santé.

Étant donné que le groupe d'analyse PR est un sous-groupe du groupe d'analyse PA et qu'une autre méthode de calcul de l'ETP est utilisée, les comparaisons doivent être interprétées avec prudence.

3.10.3. L'ETP pour les infirmiers indépendants

Il n'est pas évident de calculer l'équivalent temps plein des personnes qui accomplissent des prestations de soins en tant qu'indépendants. Contrairement aux salariés, il n'existe pas pour les indépendants d'indicateur univoque du volume de travail fourni. Nous nous basons dès lors sur les prestations de la nomenclature de l'INAMI et devons tenir compte des limites suivantes.

Il faut tout d'abord garder à l'esprit que les montants de remboursement par l'INAMI des prestations qui contribuent à définir l'ETP ne correspondent pas à la rémunération annuelle des prestataires de soins. De plus, les prestations INAMI « comptabilisées » au cours d'une année peuvent avoir été accomplies durant l'année concernée ou au cours des deux années antérieures (en raison du délai dont disposent les patients pour remettre leurs attestations de soins à l'organisme assureur).

En raison de ces limites méthodologiques, la valeur de l'ETP reprise dans les rapports PlanCad ne peut pas être utilisée de manière normative. Elle sert uniquement à informer sur l'ordre de grandeur relatif des prestations fournies dans le cadre de l'assurance maladie-invalidité, par rapport à l'ETP de référence, défini selon le mode de calcul qui suit.

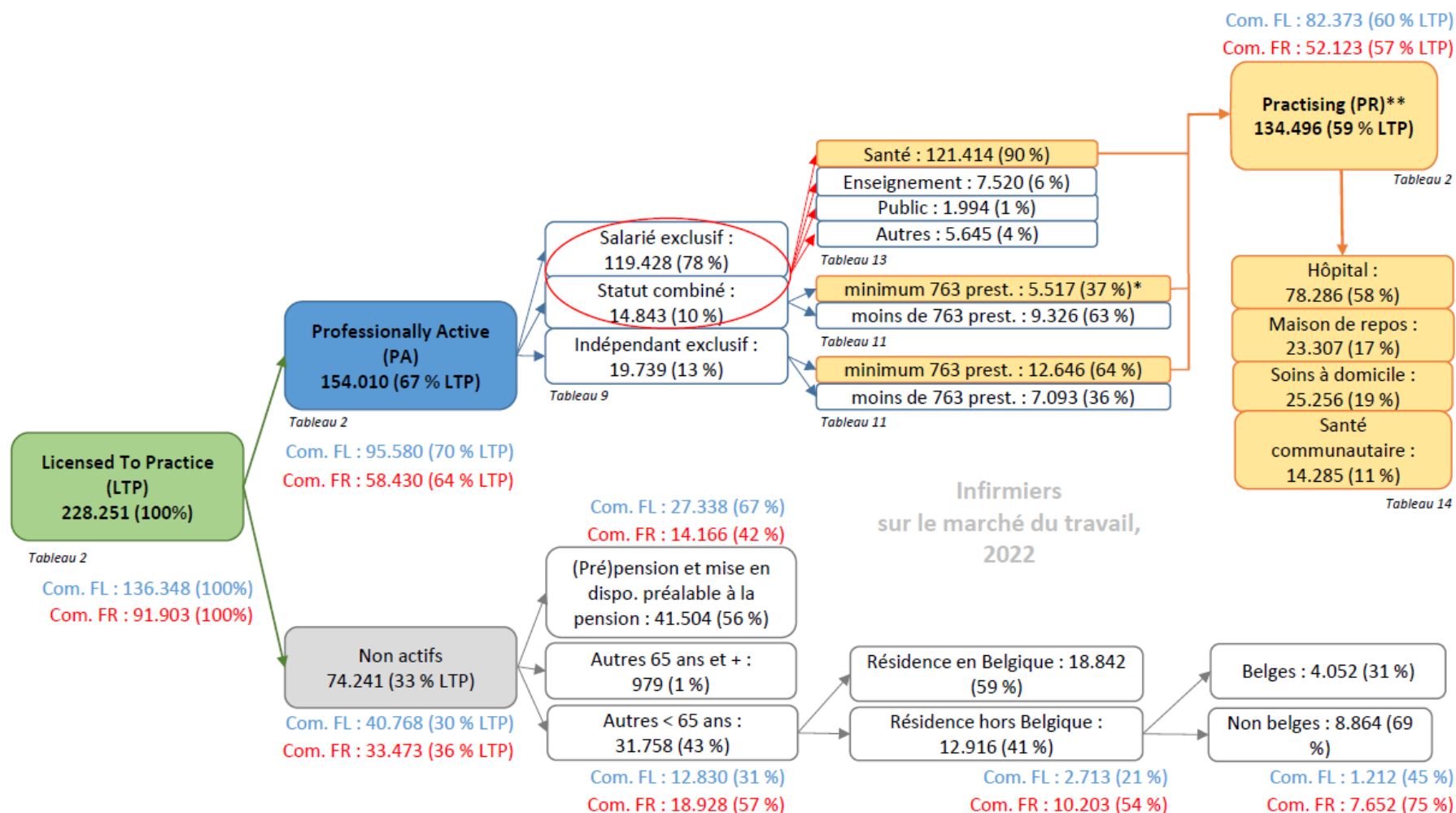
L'ETP est basé sur les activités INAMI de l'article 8 de la nomenclature. Pour 2022, un emploi d'indépendant, à temps plein, est assimilé à 7.624 prestations par an, et à un montant brut remboursé de 87.657€. L'ETP final est déterminé par la moyenne des deux modes de calcul.

Un infirmier qui a comptabilisé un chiffre plus élevé de prestations INAMI, ou qui a un montant remboursé plus élevé aura un ETP plus grand, et vice versa.

Les prestations INAMI des infirmiers peuvent être surévaluées, dans la mesure où il est possible que certains actes attestés par un infirmier soit réalisés partiellement par un aide-soignant. Il n'est toutefois pas possible de quantifier ces activités.

Il est important de signaler que tous les actes effectués en dehors du cadre de l'INAMI, à défaut d'être enregistrés dans une base de données, ne sont pas reflétés dans le calcul de cet ETP. Il en est de même pour les tâches administratives. Cet ETP reflète donc uniquement les prestations exécutées par les infirmiers rentrant dans le système de remboursement de l'assurance maladie-invalidité.

4. APERÇU SCHÉMATIQUE



*92% de ces infirmiers (N = 5.081) sont aussi comptabilisés dans le secteur santé en tant que salarié

**Certains infirmiers peuvent être actifs dans plusieurs secteurs. Ils sont repris dans chacun des secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois dans PR

5. RÉSULTATS

SECTION I. COMPOSITION ET DESCRIPTION DES GROUPES D'ANALYSE;

Tableau 1. Présence et distribution des infirmiers dans les différentes banques de données, 31/12/2022

	SPF	INAMI	ONSS	INASTI
Domicile				
Région flamande	145.179	66.914	96.003	22.515
Région wallonne	64.097	37.500	41.404	12.370
Région Bruxelles-Capitale	10.719	4.887	7.263	1.348
Etranger & inconnu	22.406	5.766	3.310	335
Communauté				
Communauté flamande	143.879	64.515	91.696	21.213
Communauté française	98.522	50.552	56.284	15.355
Total	<u>242.401</u>	<u>115.067</u>	<u>147.980</u>	<u>36.568</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 1

Ce tableau indique la présence des personnes dans les différentes sources du couplage au 31/12/2022. Tous les individus du groupe d'analyse 'infirmiers' sont présents dans la banque de données des professionnels des soins de santé (SPF/colonne 2), dans la mesure où cette source est à l'origine du couplage. En outre, un même professionnel peut être repris dans plusieurs colonnes (3 à 5) en fonction des statuts et/ou activités qu'il combine ou exerce de manière successive sur une année civile.

Ce tableau comprend toutes les personnes enregistrées dans le cadastre avec un visa ou un diplôme d'infirmier. Cependant, les personnes sans visa ne sont pas incluses dans le groupe d'analyse 'Licensed To Practice (LTP)'. Il en va de même pour toutes les personnes qui ont obtenu un autre diplôme de niveau plus élevé dans le domaine des soins de santé (médecin, dentiste ou pharmacien). Cela explique la différence entre le nombre de personnes enregistrées dans le cadastre dans ce tableau et le nombre de personnes du groupe d'analyse LTP indiqué dans le tableau suivant.

La somme du nombre d'infirmiers en Région flamande, en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et dans la catégorie étrangère et inconnue est égale à la somme du nombre d'infirmiers relevant de la Communauté flamande et de la Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total observé d'infirmiers présents dans la banque de données fédérale.

Explication

Colonne 1 : Domicile ou communauté :

- La catégorie de domicile 'Etranger & inconnu' comprend les professionnels dont le domicile se situe hors Belgique, ou n'est pas connu.

- Un individu appartient à la Communauté flamande ou française sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible, sur base de la langue de contact (NL, FR ou DE). L'allemand a été ajouté comme langue de contact possible uniquement à partir de 2014 par l'administration. Etant peu nombreux et non représentatif de la situation réelle, les professionnels ayant comme langue de contact l'allemand sont intégrés dans la catégorie 'Communauté française' dans ce tableau.

Colonnes 2 à 5 : Il s'agit du nombre de personnes présentes dans les différentes bases de données, même si leur activité y est minimale ou inexistante. Il suffit d'être présent dans une base de données pour être repris dans la colonne correspondante.

Tableau 2a. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2022

Région flamande										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	4.194	3.564	3.479		511	426	3.683	3.053		
25<30	11.254	10.620	10.004		1.597	1.427	9.657	8.577		
30<35	12.470	11.812	10.749		1.763	1.533	10.707	9.216		
35<40	11.169	10.545	9.311		1.576	1.337	9.593	7.974		
40<45	12.451	11.694	10.117		1.704	1.375	10.747	8.742		
45<50	13.072	12.092	10.303		1.791	1.405	11.281	8.898		
50<55	12.870	11.625	9.949		1.723	1.314	11.147	8.635		
55<60	15.077	12.839	10.874		2.055	1.557	13.022	9.317		
60<65	15.108	8.745	7.069		2.225	1.191	12.883	5.878		
65+	25.455	1.427	453		3.127	124	22.328	329		
Total	133.120	94.963	82.308		18.072	11.689	115.048	70.619		

Région wallonne										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	1.448	1.063	1.040		153	106	1.295	934		
25<30	5.074	4.462	4.352		710	620	4.364	3.732		
30<35	6.231	5.587	5.342		1.034	886	5.197	4.456		
35<40	5.933	5.415	5.030		957	849	4.976	4.181		
40<45	6.406	5.829	5.296		986	847	5.420	4.449		
45<50	6.736	6.033	5.389		1.078	883	5.658	4.506		
50<55	5.888	5.152	4.505		714	577	5.174	3.928		
55<60	6.234	5.045	4.321		617	453	5.617	3.868		
60<65	6.384	3.698	3.090		647	382	5.737	2.708		
65+	11.029	762	289		633	41	10.396	248		
Total	61.363	43.046	38.654		7.529	5.644	53.834	33.010		

Région Bruxelles-Capitale										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	436	328	310		60	45	376	265		
25<30	1.972	1.732	1.558		317	262	1.655	1.296		
30<35	2.162	1.985	1.728		420	337	1.742	1.391		
35<40	2.094	1.964	1.723		456	391	1.638	1.332		
40<45	2.173	2.064	1.748		447	374	1.726	1.374		
45<50	2.158	2.052	1.705		362	300	1.796	1.405		
50<55	2.011	1.876	1.591		333	264	1.678	1.327		
55<60	2.146	1.958	1.601		318	246	1.828	1.355		
60<65	1.959	1.657	1.369		298	223	1.661	1.146		
65+	1.848	186	99		108	23	1.740	76		
Total	18.959	15.802	13.432		3.119	2.465	15.840	10.967		

Tableau 2b. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2022

Communauté flamande										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	4.311	3.671	3.581		531	444	3.780	3.137		
25<30	11.836	10.978	10.305		1.705	1.494	10.131	8.811		
30<35	13.047	12.037	10.897		1.912	1.577	11.135	9.320		
35<40	10.340	9.468	8.306		1.601	1.287	8.739	7.019		
40<45	12.307	11.395	9.772		1.704	1.337	10.603	8.435		
45<50	13.475	12.242	10.345		1.910	1.446	11.565	8.899		
50<55	13.341	11.851	10.080		1.836	1.358	11.505	8.722		
55<60	15.813	13.240	11.157		2.239	1.637	13.574	9.520		
60<65	15.934	9.239	7.467		2.469	1.319	13.465	6.148		
65+	25.944	1.459	463		3.248	127	22.696	336		
Total	136.348	95.580	82.373		19.155	12.026	117.193	70.347		

Communauté française										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	2.108	1.287	1.251		242	133	1.866	1.118		
25<30	8.419	5.865	5.626		1.241	817	7.178	4.809		
30<35	10.459	7.387	6.948		1.845	1.183	8.614	5.765		
35<40	10.803	8.489	7.777		1.835	1.292	8.968	6.485		
40<45	10.081	8.212	7.402		1.719	1.264	8.362	6.138		
45<50	9.807	7.958	7.065		1.558	1.144	8.249	5.921		
50<55	8.494	6.817	5.970		1.119	798	7.375	5.172		
55<60	8.827	6.617	5.643		914	619	7.913	5.024		
60<65	8.747	4.869	4.061		847	477	7.900	3.584		
65+	14.158	929	380		787	62	13.371	318		
Total	91.903	58.430	52.123		12.107	7.789	79.796	44.334		

Tableau 2c. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2022

Belgique										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	6.419	4.958	4.832		773	577	5.646	4.255		
25<30	20.255	16.843	15.931		2.946	2.311	17.309	13.620		
30<35	23.506	19.424	17.845		3.757	2.760	19.749	15.085		
35<40	21.143	17.957	16.083		3.436	2.579	17.707	13.504		
40<45	22.388	19.607	17.174		3.423	2.601	18.965	14.573		
45<50	23.282	20.200	17.410		3.468	2.590	19.814	14.820		
50<55	21.835	18.668	16.050		2.955	2.156	18.880	13.894		
55<60	24.640	19.857	16.800		3.153	2.256	21.487	14.544		
60<65	24.681	14.108	11.528		3.316	1.796	21.365	9.732		
65+	40.102	2.388	843		4.035	189	36.067	654		
Total	228.251	154.010	134.496		31.262	19.815	196.989	114.681		

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 2a, 2b et 2c

Les tableaux 2a, 2b et 2c donnent la répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, pour chaque région d'activité (a), chaque communauté (b) et pour la Belgique (c) (au 31/12/2022). Pour une répartition par **province**, voir la section **VII. Annexe**.

Le graphique à gauche, avec les bâtonnets verts indique le pourcentage d'individus par groupe d'analyse (LTP, PA ou PR) par rapport au nombre total d'individus en droit d'exercer (Total LTP) et ce dans chaque catégorie d'âge. En d'autres termes, au sein du groupe LTP ('Licensed To practice'), la proportion de PA ('Professionally Active') est donnée, et au sein du groupe PA, la proportion de PR ('Practising') est donnée. Les divers groupes d'analyse sont décrits en détail ci-dessous.

Dans le graphique de droite, ces populations sont réparties par âge et par sexe : la couleur bleue indique la partie des hommes par catégorie d'âge et la couleur rouge représente la partie des femmes par catégorie d'âge.

Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et groupes d'analyses.

La région d'activité pour les infirmiers sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2022 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les infirmiers sous statut d'indépendant exclusif ou pour les infirmiers inactifs en droit d'exercer est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonnes 2, 6 et 8 : LTP (= Licensed to practice): Nombre de personnes disposant d'un visa en tant qu'infirmiers et sont donc autorisées à exercer la profession d'infirmiers selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 2), pour les hommes (colonne 6), pour les femmes (colonne 8). Tous les individus de la base de données du SPF SPSCAE qui sont titulaires d'un visa d'infirmiers sont repris dans le groupe d'analyse LTP. Il est à noter que les personnes titulaires à la fois d'un diplôme d'infirmier et d'un diplôme complémentaire de master de médecin, dentiste ou pharmacien, ne font pas partie de ce groupe d'analyse étant donné que l'on part du principe qu'elles exercent une profession liée à leur diplôme de master.

Colonne 3 : PA (= Professionally active): Nombre d'infirmiers professionnellement actifs selon leur catégorie d'âge. Un infirmier en droit d'exercer (LTP) est considéré comme actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31 décembre 2022 ou repris au 31 décembre 2022 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2022.

Colonnes 4, 7 et 9 : PR (= Practising): Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 4), pour les hommes (colonne 7) et pour les femmes (colonne 9). Font partis de ce groupe d'analyse les infirmiers actifs du groupe d'analyse PA exerçant une activité dans les soins de santé. Une personne est affectée au groupe d'analyse PR lorsqu'elle est inscrite à l'INASTI au 31/12/2022 et a atteint un niveau d'activité global d'au moins 10% d'un emploi d'indépendant à temps plein, OU est reprise au 31/12/2022 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2022 et dont au moins un employeur est dans le secteur des soins de santé. Un emploi d'indépendant à temps plein pour la nomenclature des infirmiers équivaut à un montant brut de remboursements de 87.657 € par an et à 7.624 prestations INAMI par an.

Tableau 3a. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon le titre professionnel particulier, 31/12/2022

Titre professionnel particulier	LTP	PA		PR		Age			Sexe		Nationalité	
	N ¹	N ²	% N ²	N ³	% N ³	<35	35<50	50+	H	F	BE	N-BE
Soins intensifs et d'urgence	14.504	12.485	46,4	11.252	45,1	3.968	4.234	3.050	3.265	7.987	10.915	337
Pédiatrie et néonatalogie	5.430	4.809	17,9	4.517	18,1	1.487	1.851	1.179	149	4.368	4.374	143
Oncologie	3.331	2.931	10,9	2.812	11,3	625	1.162	1.025	293	2.519	2.729	83
Santé mentale et psychiatrie	2.910	2.519	9,4	2.407	9,7	315	1.081	1.011	740	1.667	2.280	127
Soins peri-opératoires	2.409	2.201	8,2	2.082	8,4	353	965	764	383	1.699	2.004	78
Gériatrie	2.302	1.959	7,3	1.852	7,4	199	796	857	319	1.533	1.811	41
	<u>30.886</u>	<u>26.904</u>	<u>100,0</u>	<u>24.922</u>	<u>100,0</u>	<u>6.947</u>	<u>10.089</u>	<u>7.886</u>	<u>5.149</u>	<u>19.773</u>	<u>24.113</u>	<u>809</u>

Tableau 3b. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon la compétence professionnelle particulière, 31/12/2022

Compétence professionnelle particulière	LTP	PA		PR		Age			Sexe		Nationalité	
	N ¹	N ²	% N ²	N ³	% N ³	<35	35<50	50+	H	F	BE	N-BE
Gériatrie	3.732	3.077	42,0	2.979	42,1	149	1.320	1.510	296	2.683	2.909	70
Santé mentale et psychiatrie	2.488	2.021	27,6	1.942	27,5	165	814	963	423	1.519	1.777	165
Soins palliatifs	1.364	1.145	15,6	1.101	15,6	131	402	568	119	982	1.040	61
Diabétologie	1.215	1.090	14,9	1.047	14,8	165	448	434	103	944	1.014	33
	<u>8.799</u>	<u>7.333</u>	<u>100,0</u>	<u>7.069</u>	<u>100,0</u>	<u>610</u>	<u>2.984</u>	<u>3.475</u>	<u>941</u>	<u>6.128</u>	<u>6.740</u>	<u>329</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 3a et 3b

Les tableaux 3a et 3b présentent la répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon le titre professionnel particulier ou la compétence professionnelle particulière, au 31/12/2022. Seuls le titre professionnel particulier et la compétence professionnelle particulière les plus récents sont présentés.

Explication

Colonne 1 : Titre professionnel particulier ou compétence professionnelle particulière.

Colonne 2 : LTP N¹ : Nombre d'infirmiers en droit d'exercer.

Colonnes 3 et 4 : PA N² et % N² : Nombre et pourcentage d'infirmiers professionnellement actifs. Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque titre professionnel ou compétence professionnelle représente au sein des infirmiers actifs.

Colonnes 5 et 6 : PR N³ et % N³ : Nombre et pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé. Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque titre professionnel ou compétence professionnelle représente au sein des infirmiers actifs dans les soins de santé.

Colonnes 7 à 9 : Age : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR N³) par catégorie d'âge (<35; 35<50; 50+).

Colonnes 10 et 11 : Sexe : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR N³) selon le sexe (H = homme ; F = femme).

Colonnes 12 et 13 : Nationalité : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR N³) selon la nationalité (BE = Belge ; N-BE = Non belge).

Tableau 4. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue du diplôme, 31/12/2022

Domicile	Langue du diplôme	LTP		PA		PR	
		N	% N	N	% N	N	% N
Région flamande	Français	8.721	6,30	7.029	7,01	6.296	7,26
	Néerlandais	129.665	93,70	93.200	92,99	80.387	92,74
		138.386	100,00	100.229	100,00	86.683	100,00
Région wallonne	Français	60.025	96,84	42.345	96,98	37.552	97,16
	Néerlandais	1.957	3,16	1.320	3,02	1.097	2,84
		61.982	100,00	43.665	100,00	38.649	100,00
Région Bruxelles-Capitale	Français	9.026	89,53	6.223	89,88	5.565	90,49
	Néerlandais	1.055	10,47	701	10,12	585	9,51
		10.081	100,00	6.924	100,00	6.150	100,00
Etranger & inconnu	Français	14.131	79,38	2.833	88,75	2.710	89,91
	Néerlandais	3.671	20,62	359	11,25	304	10,09
		17.802	100,00	3.192	100,00	3.014	100,00
Total	Français	91.903	40,26	58.430	37,94	52.123	38,75
	Néerlandais	136.348	59,74	95.580	62,06	82.373	61,25
		228.251	100,00	154.010	100,00	134.496	100,00

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 4

Le tableau 4 affiche la répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) en fonction du domicile et de la langue du diplôme (approximation pour la communauté).

Une distinction est établie entre les infirmiers autorisés à exercer (LTP), les infirmiers professionnellement actifs (PA) et les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR).

Explication

Colonne 1 : Domicile : La catégorie de domicile 'Étranger & inconnu' comprend les praticiens professionnels dont le domicile est situé en dehors de la Belgique ou est inconnu.

Colonne 2 : Langue du diplôme : Il s'agit de la langue du diplôme ou à défaut la langue dans laquelle la correspondance entre le professionnel et l'administration s'effectue (= 'langue de contact').

Jusqu'en 2014, l'allemand n'était pas disponible comme langue de contact dans l'application du cadastre. Étant peu nombreux et les données disponibles non représentatives de la situation réelle, les professionnels ayant comme langue de contact l'allemand sont intégrés dans le groupe avec la langue du diplôme 'française' dans ce rapport. Un tableau spécifique pour le groupe restreint de professionnels en Communauté germanophone est repris plus loin dans ce rapport. La méthodologie utilisée pour identifier ce groupe est présentée en légende du tableau en question.

Colonnes 3 et 4 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers en droit de prêter (LTP = Licensed To Practice).

Colonnes 5 et 6 : PA N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers professionnellement actifs (PA = Professionally Active).

Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR = Practising).

Les pourcentages sont calculés par colonne et par domicile et expriment la fraction que chaque langue du diplôme représente au sein des domiciles respectifs.

Tableau 5. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2022

		LTP		PA		PR	
Communauté	Sexe	N	% N	N	% N	N	% N
Communauté flamande	Homme	19.155	14,05	14.452	15,12	12.026	14,60
	Femme	117.193	85,95	81.128	84,88	70.347	85,40
		<u>136.348</u>	<u>100,00</u>	<u>95.580</u>	<u>100,00</u>	<u>82.373</u>	<u>100,00</u>
Communauté française	Homme	12.107	13,17	8.596	14,71	7.789	14,94
	Femme	79.796	86,83	49.834	85,29	44.334	85,06
		<u>91.903</u>	<u>100,00</u>	<u>58.430</u>	<u>100,00</u>	<u>52.123</u>	<u>100,00</u>
Total	Homme	31.262	13,70	23.048	14,97	19.815	14,73
	Femme	196.989	86,30	130.962	85,03	114.681	85,27
		<u>228.251</u>	<u>100,00</u>	<u>154.010</u>	<u>100,00</u>	<u>134.496</u>	<u>100,00</u>

Tableau 6. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2022

		LTP		PA		PR	
Communauté	Nationalité + origine du diplôme	N	% N	N	% N	N	% N
Communauté flamande	nat BE + dip BE	131.488	96,44	92.789	97,08	79.812	96,89
	nat BE + dip N-BE	1.047	0,77	757	0,79	681	0,83
	nat N-BE + dip BE	1.867	1,37	1.167	1,22	1.093	1,33
	nat N-BE + dip N-BE	1.946	1,43	867	0,91	787	0,96
		<u>136.348</u>	<u>100,00</u>	<u>95.580</u>	<u>100,00</u>	<u>82.373</u>	<u>100,00</u>
Communauté française	nat BE + dip BE	73.350	79,81	49.835	85,29	43.986	84,39
	nat BE + dip N-BE	1.569	1,71	1.185	2,03	1.125	2,16
	nat N-BE + dip BE	11.266	12,26	4.908	8,40	4.659	8,94
	nat N-BE + dip N-BE	5.718	6,22	2.502	4,28	2.353	4,51
		<u>91.903</u>	<u>100,00</u>	<u>58.430</u>	<u>100,00</u>	<u>52.123</u>	<u>100,00</u>
Total	nat BE + dip BE	204.838	89,74	142.624	92,61	123.798	92,05
	nat BE + dip N-BE	2.616	1,15	1.942	1,26	1.806	1,34
	nat N-BE + dip BE	13.133	5,75	6.075	3,94	5.752	4,28
	nat N-BE + dip N-BE	7.664	3,36	3.369	2,19	3.140	2,33
		<u>228.251</u>	<u>100,00</u>	<u>154.010</u>	<u>100,00</u>	<u>134.496</u>	<u>100,00</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 5 et 6

Les tableaux 5 et 6 montrent la répartition des infirmiers (LTP, PA, PR) selon la communauté (au 31/12/2022). Des sous-totaux sont indiqués par communauté afin de permettre une comparaison au sein de chaque communauté.

Le tableau 5 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 6 le réalise selon la combinaison de la nationalité de l'individu et le pays où le diplôme a été obtenu.

Explication

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Colonne 2 : Sexe ou Nationalité + origine du diplôme: Combinaison de la nationalité (nat BE = belge, nat N-BE = non belge) et du pays d'origine du diplôme (dip BE = diplôme belge, dip N-BE = diplôme non belge) de l'individu.

Colonnes 3 et 4 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers en droit d'exercer.

Colonnes 5 et 6 : PA N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers professionnellement actifs

Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé.

Les pourcentages sont calculés par colonne et par communauté et expriment la fraction, que chaque sexe ou combinaison de la nationalité de l'individu et le pays ou le diplôme a été obtenu, représente au sein de la communauté.

Tableau 7a. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Belgique, 31/12/2022

Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	207.454	90,89	135.325	58.157	7.947	6.025	97,10	144.566	93,87	125.604	93,39
France	11.207	4,91	237	1.910	821	8.239	26,48	4.431	2,88	4.201	3,12
Pays-Bas	1.772	0,78	944	39	31	758	57,22	795	0,52	707	0,53
Roumanie	1.375	0,60	430	306	273	366	73,38	819	0,53	761	0,57
Italie	1.057	0,46	82	708	93	174	83,54	694	0,45	640	0,48
Portugal	980	0,43	200	174	196	410	58,16	500	0,32	481	0,36
Espagne	797	0,35	117	138	157	385	51,69	311	0,20	278	0,21
Allemagne	342	0,15	82	74	13	173	49,42	120	0,08	106	0,08
Luxembourg	133	0,06	6	17	13	97	27,07	15	<0,01	10	<0,01
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe de l'est	465	0,20	255	17	45	148	68,17	264	0,17	249	0,19
Europe de l'ouest	93	0,04	23	11	10	49	47,31	33	0,02	26	0,02
Europe du nord	92	0,04	26	3	11	52	43,48	32	0,02	31	0,02
Europe du sud	55	0,02	16	14	11	14	74,55	33	0,02	31	0,02
Total Union europ. *	18.368	8,05	2.418	3.411	1.674	10.865	40,85	8.047	5,22	7.521	5,59
Asie	796	0,35	354	70	202	170	78,64	594	0,39	588	0,44
Afrique	557	0,24	123	109	143	182	67,32	331	0,21	319	0,24
Cameroun	468	0,21	70	186	90	122	73,93	302	0,20	302	0,22
Amérique	121	0,05	22	13	11	75	38,02	38	0,02	36	0,03
Royaume-Uni	74	0,03	22	4	0	48	35,14	21	0,01	18	0,01
Europe - non UE	59	0,03	37	9	4	9	84,75	40	0,03	39	0,03
Océanie	15	<0,01	5	1	0	9	40,00	5	<0,01	4	<0,01
Inconnu	339	0,15	10	22	10	297	12,39	66	0,04	65	0,05
Total général	228.251	100,00	138.386	61.982	10.081	17.802	92,20	154.010	100,00	134.496	100,00

Tableau 7b. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2022

Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	132.535	97,20	127.461	1.866	948	2.260	98,29	93.546	97,87	80.493	97,72
Pays-Bas	1.654	1,21	906	14	24	710	57,07	745	0,78	663	0,80
Roumanie	374	0,27	260	4	19	91	75,67	246	0,26	229	0,28
Espagne	232	0,17	71	4	11	146	37,07	71	0,07	64	0,08
France	128	0,09	30	25	7	66	48,44	68	0,07	59	0,07
Portugal	125	0,09	81	1	4	39	68,80	82	0,09	81	0,10
Allemagne	117	0,09	68	2	2	45	61,54	48	0,05	41	0,05
Italie	68	0,05	44	5	2	17	75,00	42	0,04	40	0,05
Luxembourg	7	<0,01	2	0	1	4	42,86	2	<0,01	2	<0,01
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe de l'est	346	0,25	221	3	10	112	67,63	200	0,21	188	0,23
Europe du nord	46	0,03	21	0	1	24	47,83	21	0,02	21	0,03
Europe de l'ouest	36	0,03	17	0	1	18	50,00	15	0,02	12	0,01
Europe du sud	11	<0,01	7	0	0	4	63,64	6	<0,01	6	<0,01
Total Union europ. *	3.144	2,31	1.728	58	82	1.276	59,41	1.546	1,62	1.406	1,71
Asie	421	0,31	340	27	6	48	88,60	356	0,37	351	0,43
Afrique	67	0,05	43	3	10	11	83,58	51	0,05	48	0,06
Europe - non UE	42	0,03	36	0	2	4	90,48	28	0,03	27	0,03
Amérique	40	0,03	19	1	2	18	55,00	21	0,02	19	0,02
Royaume-Uni	32	0,02	16	0	0	16	50,00	14	0,01	12	0,01
Cameroun	15	0,01	9	1	4	1	93,33	13	0,01	13	0,02
Océanie	11	<0,01	5	0	0	6	45,45	4	<0,01	3	<0,01
Inconnu	41	0,03	8	1	1	31	24,39	1	<0,01	1	<0,01
Total général	136.348	100,00	129.665	1.957	1.055	3.671	97,31	95.580	100,00	82.373	100,00

Tableau 7c. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2022

Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	74.919	81,52	7.864	56.291	6.999	3.765	94,97	51.020	87,32	45.111	86,55
France	11.079	12,06	207	1.885	814	8.173	26,23	4.363	7,47	4.142	7,95
Roumanie	1.001	1,09	170	302	254	275	72,53	573	0,98	532	1,02
Italie	989	1,08	38	703	91	157	84,13	652	1,12	600	1,15
Portugal	855	0,93	119	173	192	371	56,61	418	0,72	400	0,77
Espagne	565	0,61	46	134	146	239	57,70	240	0,41	214	0,41
Allemagne	225	0,24	14	72	11	128	43,11	72	0,12	65	0,12
Luxembourg	126	0,14	4	17	12	93	26,19	13	0,02	8	0,02
Pays-Bas	118	0,13	38	25	7	48	59,32	50	0,09	44	0,08
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe de l'est	119	0,13	34	14	35	36	69,75	64	0,11	61	0,12
Europe de l'ouest	57	0,06	6	11	9	31	45,61	18	0,03	14	0,03
Europe du nord	46	0,05	5	3	10	28	39,13	11	0,02	10	0,02
Europe du sud	44	0,05	9	14	11	10	77,27	27	0,05	25	0,05
Total Union europ. *	15.224	16,57	690	3.353	1.592	9.589	37,01	6.501	11,13	6.115	11,73
Afrique	490	0,53	80	106	133	171	65,10	280	0,48	271	0,52
Cameroun	453	0,49	61	185	86	121	73,29	289	0,49	289	0,55
Asie	375	0,41	14	43	196	122	67,47	238	0,41	237	0,45
Amérique	81	0,09	3	12	9	57	29,63	17	0,03	17	0,03
Royaume-Uni	42	0,05	6	4	0	32	23,81	7	0,01	6	0,01
Europe - non UE	17	0,02	1	9	2	5	70,59	12	0,02	12	0,02
Océanie	4	<0,01	0	1	0	3	25,00	1	<0,01	1	<0,01
Inconnu	298	0,32	2	21	9	266	10,74	65	0,11	64	0,12
Total général	91.903	100,00	8.721	60.025	9.026	14.131	84,62	58.430	100,00	52.123	100,00

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 7a, 7b et 7c

Les tableaux 7a, 7b et 7c présentent la répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile (au 31/12/2022), pour la Belgique (a), pour la Communauté flamande (b) et pour la Communauté française (c).

Explication

Colonne 1 : Pour des raisons liées au respect de la vie privée, les nationalités ont été regroupées en grandes catégories lorsqu'un nombre réduit d'individus d'un pays spécifique est présent. Quand un pays n'est pas spécifiquement indiqué, la catégorisation suivante est utilisée :

- Europe de l'Est : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovénie, République tchèque et Slovaquie ;

- Europe du Sud : Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Portugal ;

- Europe de l'Ouest : Allemagne, Autriche, France, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse ;

- Europe du Nord : Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède ;

* Total Union européenne : Ce groupe se compose des pays de l'Union européenne, exception faite de la Belgique. Outre les pays membres de l'UE, les pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) sont également inclus.

Colonnes 2 et 3 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers en droit d'exercer.

Colonnes 4 à 7 : Domicile : Nombre d'infirmiers autorisés à exercer la profession d'infirmier par région de domicile (RF = Région flamande, RW = Région wallonne, RBC = Région de Bruxelles-Capitale, N-BE = domicile hors Belgique).

Colonne 8 : % Dom. Belg. : Pourcentage d'infirmiers (LTP) domiciliés en Belgique (somme des colonnes 4 à 6 sur la colonne 2).

Colonnes 9 et 10 : PA N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers professionnellement actifs.

Colonnes 11 et 12 : PR N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé.

Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque nationalité représente au sein du groupe d'analyse.

Tableau 8. Répartition des infirmiers ayant un visa d'infirmier en Belgique (LTP) et un statut de travailleur frontalier selon le pays où l'activité frontalière s'effectue, 31/12/2022

Pays voisin de l'activité	Frontalier inactif en Belgique		Frontalier partiellement actif en Belgique		Total	
	N	% N	N	% N	N TOT	% N TOT
Luxembourg	837	98,47	13	1,53	850	61,64
Pays-Bas	398	95,22	20	4,78	418	30,31
France	60	88,24	8	11,76	68	4,93
Allemagne	37	86,05	6	13,95	43	3,12
	1.332	96,59	47	3,41	1.379	100,00

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 8

Cette table donne un aperçu du nombre total d'infirmiers titulaires d'un visa d'infirmier en Belgique et travaillant dans l'un des pays voisins en tant que travailleurs frontaliers. Par travailleur frontalier, on entend toute personne résidant en Belgique, quelle que soit sa nationalité, et exerçant une activité professionnelle dans un pays voisin.

Explication

Colonne 1 : Pays voisin où l'activité professionnelle est exercée : Pays-Bas, Allemagne, Luxembourg et France.

Colonnes 2 et 3 : N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers employés comme travailleurs frontaliers qui n'exercent aucune activité professionnelle en Belgique.

Colonnes 4 et 5 : N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers employés comme travailleurs frontaliers qui exercent également une activité professionnelle en Belgique.

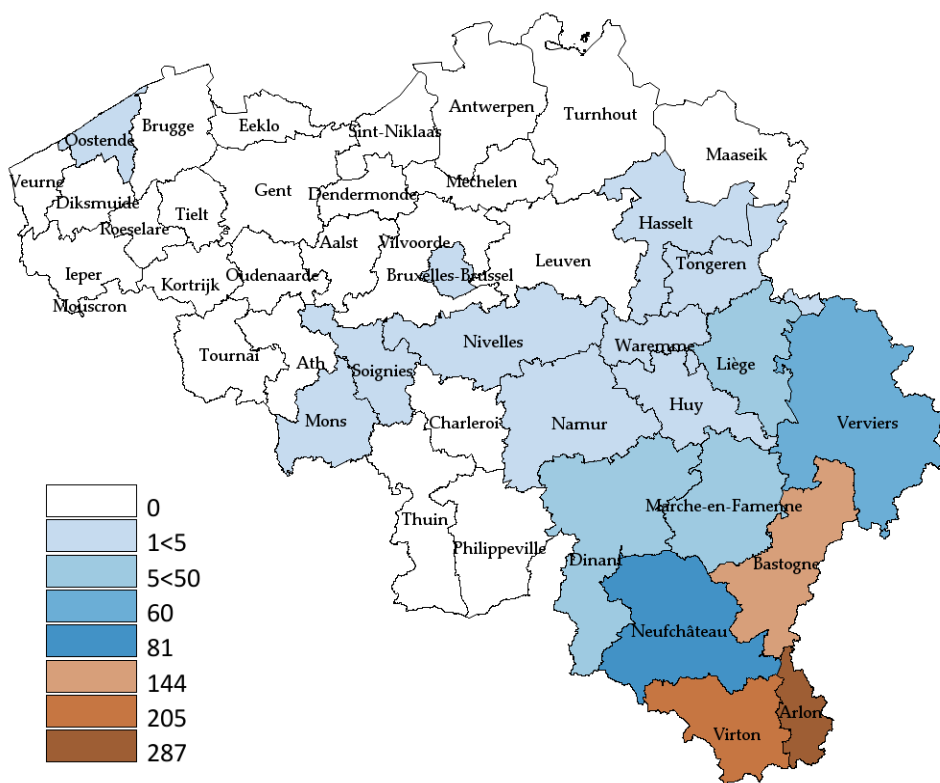
Colonne 6 : N TOT : Nombre total d'infirmiers employés comme travailleurs frontaliers.

Colonne 7 : % N TOT : Pourcentage total d'infirmiers employés comme travailleurs frontaliers par pays voisin.

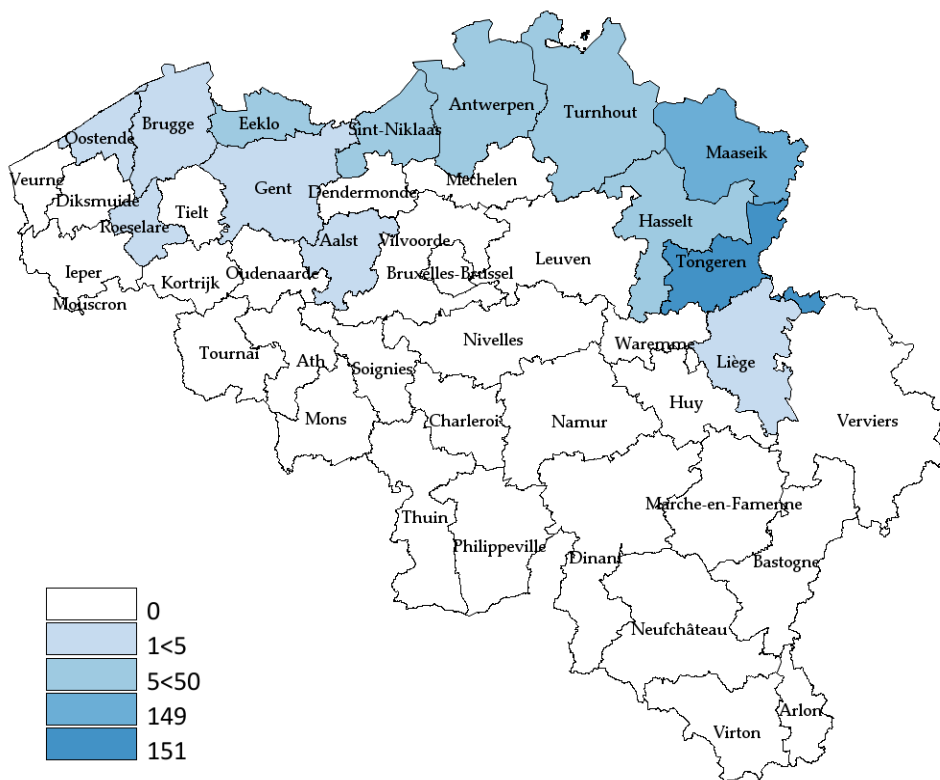
Les pourcentages % N sont calculés par pays voisin et expriment la fraction que chaque type d'activité (inactif ou partiellement actif en Belgique) représente au sein du pays voisin.

Les pourcentages % N TOT expriment la fraction que chaque pays voisin représente au total.

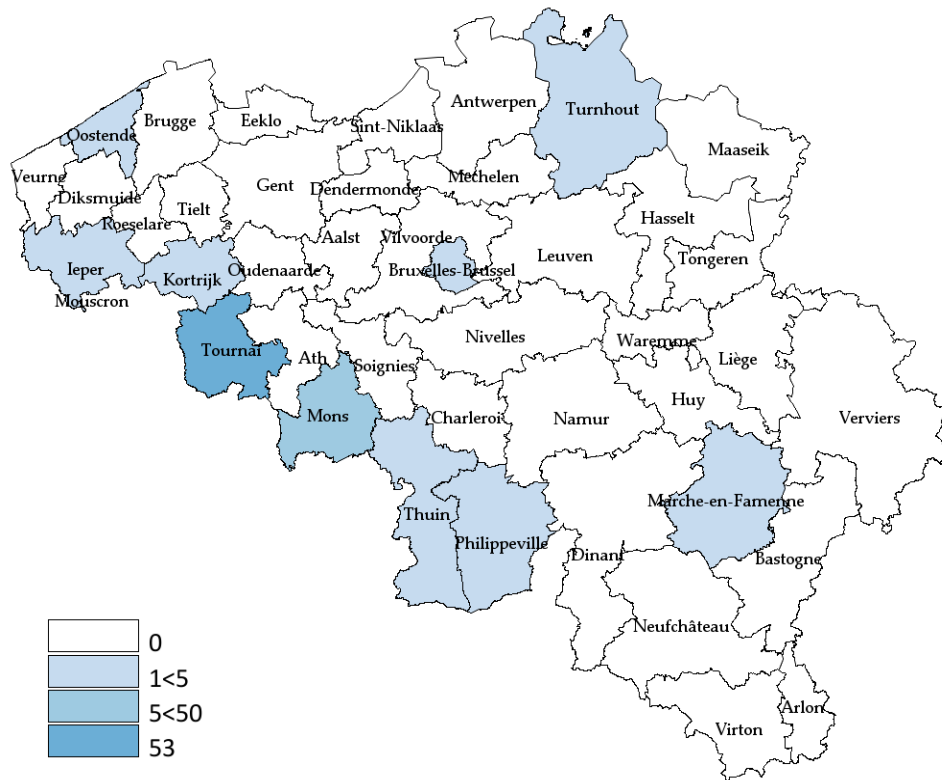
Carte 1a. Nombre d'infirmiers actifs au Luxembourg comme travailleur frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2022



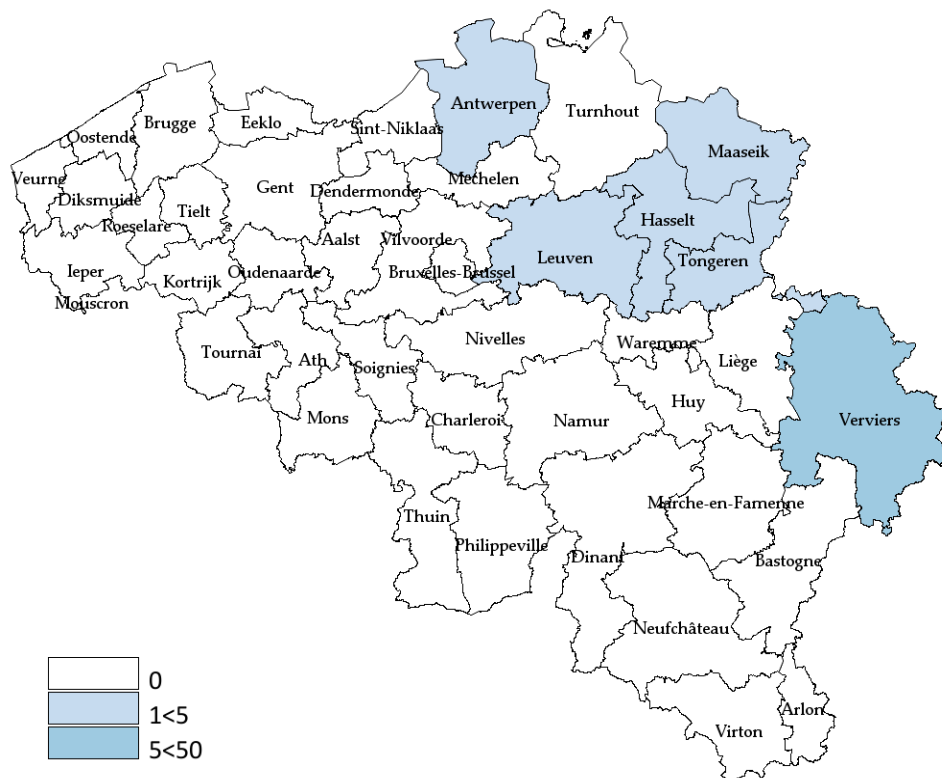
Carte 1b. Nombre d'infirmiers actifs aux Pays-Bas comme travailleur frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2022



Carte 1c. Nombre d'infirmiers actifs en France comme travailleur frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2022



Carte 1d. Nombre d'infirmiers actifs en Allemagne comme travailleur frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2022



Lignes directrices pour l'interprétation - Cartes 1a, 1b, 1c et 1d

Les cartes 1a, 1b, 1c et 1d montrent le nombre d'infirmiers en droit d'exercer en Belgique travaillant en tant que travailleurs frontaliers, selon l'arrondissement du domicile en Belgique. Par travailleur frontalier, on entend toute personne résidant en Belgique, quelle que soit sa nationalité, et exerçant une activité professionnelle dans l'un des pays voisins.

Chaque carte décline les résultats pour un des 4 pays voisins.

SECTION II. STATUT PROFESSIONNEL

Tableau 9. Répartition des infirmiers professionnellement actifs (PA) selon le lieu d'activité et le statut professionnel, 31/12/2022

Lieu d'activité	Statut prof.	PA		Age			Communauté		Domicile			
		N	% N	<35	35<50	50+	FL	FR	RF	RW	RBC	N-BE
Région flamande	Salarié exclusif	74.581	78,54	21.318	26.549	26.714	71.619	2.962	73.588	500	195	298
	Statut combiné	7.476	7,87	2.008	3.016	2.452	7.127	349	7.365	73	26	12
	Indépendant exclusif	12.906	13,59	2.670	4.766	5.470	11.945	961	12.906	0	0	0
		<u>94.963</u>	<u>100,00</u>	<u>25.996</u>	<u>34.331</u>	<u>34.636</u>	<u>90.691</u>	<u>4.272</u>	<u>93.859</u>	<u>573</u>	<u>221</u>	<u>310</u>
Région wallonne	Salarié exclusif	31.563	73,32	8.499	12.519	10.545	802	30.761	453	28.490	94	2.526
	Statut combiné	5.322	12,36	1.461	2.360	1.501	129	5.193	70	5.123	25	104
	Indépendant exclusif	6.161	14,31	1.152	2.398	2.611	198	5.963	0	6.161	0	0
		<u>43.046</u>	<u>100,00</u>	<u>11.112</u>	<u>17.277</u>	<u>14.657</u>	<u>1.129</u>	<u>41.917</u>	<u>523</u>	<u>39.774</u>	<u>119</u>	<u>2.630</u>
Région Bruxelles-Capitale	Salarié exclusif	13.283	84,06	3.536	4.981	4.766	3.217	10.066	5.000	2.817	5.418	48
	Statut combiné	2.045	12,94	430	940	675	438	1.607	847	501	692	5
	Indépendant exclusif	474	3,00	79	159	236	63	411	0	0	474	0
		<u>15.802</u>	<u>100,00</u>	<u>4.045</u>	<u>6.080</u>	<u>5.677</u>	<u>3.718</u>	<u>12.084</u>	<u>5.847</u>	<u>3.318</u>	<u>6.584</u>	<u>53</u>
Etranger & inconnu	Salarié exclusif	1	0,50	0	1	0	0	1	0	0	0	1
	Indépendant exclusif	198	99,50	72	75	51	42	156	0	0	0	198
		<u>199</u>	<u>100,00</u>	<u>72</u>	<u>76</u>	<u>51</u>	<u>42</u>	<u>157</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>199</u>
Total	Salarié exclusif	119.428	77,55	33.353	44.050	42.025	75.638	43.790	79.041	31.807	5.707	2.873
	Statut combiné	14.843	9,64	3.899	6.316	4.628	7.694	7.149	8.282	5.697	743	121
	Indépendant exclusif	19.739	12,82	3.973	7.398	8.368	12.248	7.491	12.906	6.161	474	198
		<u>154.010</u>	<u>100,00</u>	<u>41.225</u>	<u>57.764</u>	<u>55.021</u>	<u>95.580</u>	<u>58.430</u>	<u>100.229</u>	<u>43.665</u>	<u>6.924</u>	<u>3.192</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 9

Le tableau 9 montre la répartition des infirmiers professionnellement actifs (PA = Professionally Active) selon la région du lieu de travail et le statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné ou indépendant exclusif). Des sous-totaux sont indiqués par région afin de permettre une comparaison au sein de chaque région et entre les régions. Ces infirmiers actifs sont également répartis selon l'âge, la communauté et le domicile.

La région d'activité pour les infirmiers salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2022 est la région de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les infirmiers sous statut d'indépendant exclusif est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonne 1 : Lieu d'activité de l'infirmier.

Colonne 2 : Statut professionnel de l'infirmier (salarié exclusif, statut combiné ou indépendant exclusif).

Colonnes 3 et 4 : PA : N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers professionnellement actifs (PA). Le pourcentage est calculé par colonne et par région et exprime la fraction que chaque statut professionnel représente au sein de la région.

Colonnes 5 à 7 : Age : Nombres par catégorie d'âge.

Colonnes 8 et 9 : Communauté : Nombres par communauté (FL = Communauté flamande ; FR = Communauté française).

Colonnes 10 à 13 : Domicile : Nombres par région du domicile (RF = Région flamande; RW = Région wallonne; RBC = Région de Bruxelles-Capitale; N-BE = domicile hors Belgique).

Tableau 10. Répartition du nombre d'infirmiers actifs (PA) selon le niveau du diplôme, le statut professionnel et par catégorie d'âge, 31/12/2022

Les infirmiers bacheliers et assimilés										
			Catégorie d'âge							
PA			<30		30<45		45<60		60+	
Statut professionnel	N	% N	N	%	N	%	N	%	N	%
Salarié exclusif	69.552	79,54	11.618	16,70	24.217	34,82	27.006	38,83	6.711	9,65
Statut combiné	9.190	10,51	1.298	14,12	3.527	38,38	3.761	40,92	604	6,57
Indépendant exclusif	8.699	9,95	850	9,77	2.784	32,00	3.113	35,79	1.952	22,44
Total	87.441	100,00	13.766	15,74	30.528	34,91	33.880	38,75	9.267	10,60

Les infirmiers brevetés et assimilés										
			Catégorie d'âge							
PA			<30		30<45		45<60		60+	
Statut professionnel	N	% N	N	%	N	%	N	%	N	%
Salarié exclusif	40.736	73,90	5.974	14,67	14.431	35,43	16.019	39,32	4.312	10,59
Statut combiné	4.674	8,48	593	12,69	1.901	40,67	1.873	40,07	307	6,57
Indépendant exclusif	9.712	17,62	934	9,62	3.698	38,08	3.576	36,82	1.504	15,49
Total	55.122	100,00	7.501	13,61	20.030	36,34	21.468	38,95	6.123	11,11

Les assistants en soins hospitaliers										
			Catégorie d'âge							
PA			<30		30<45		45<60		60+	
Statut professionnel	N	% N	N	%	N	%	N	%	N	%
Salarié exclusif	1.372	68,94	0	0,00	0	0,00	844	61,52	528	38,48
Statut combiné	87	4,37	0	0,00	0	0,00	67	77,01	20	22,99
Indépendant exclusif	531	26,68	0	0,00	0	0,00	198	37,29	333	62,71
Total	1.990	100,00	0	0,00	0	0,00	1.109	55,73	881	44,27

Diplôme étranger ou inconnu										
			Catégorie d'âge							
PA			<30		30<45		45<60		60+	
Statut professionnel	N	% N	N	%	N	%	N	%	N	%
Salarié exclusif	7.768	82,14	509	6,55	5.271	67,86	1.819	23,42	169	2,18
Statut combiné	892	9,43	12	1,35	623	69,84	242	27,13	15	1,68
Indépendant exclusif	797	8,43	13	1,63	536	67,25	207	25,97	41	5,14
Total	9.457	100,00	534	5,65	6.430	67,99	2.268	23,98	225	2,38

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 10

Le tableau 10 présente la répartition des infirmiers actifs (PA) au 31/12/2022 selon le statut professionnel et la catégorie d'âge pour chaque niveau de diplôme d'infirmier obtenu.

On distingue 3 niveaux du diplôme d'infirmier :

- les infirmiers bacheliers (et formation assimilée, à savoir les gradués - A1);*
- les infirmiers brevetés (et formation assimilée, à savoir l'ancienne formation A2);*
- les assistants en soins hospitaliers (formation suspendue en 1996).*

Explication

Colonnes 2 : PA N : Il s'agit du nombre d'infirmiers professionnellement actifs pour chaque statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné, indépendant exclusif).

Colonne 3 : PA %N : Il s'agit de la proportion d'infirmiers professionnellement actifs pour chaque statut professionnel, par rapport au total.

Colonnes 4, 6, 8 et 10 : Catégorie d'âge N : Le nombre d'infirmiers professionnellement actifs pour chaque catégorie d'âge.

Colonnes 5, 7, 9 et 11 : Catégorie d'âge % : La proportion d'infirmiers professionnellement actifs dans chaque catégorie d'âge, calculé pour chaque statut professionnel. Ces pourcentages sont calculés par ligne et expriment la fraction que chaque catégorie d'âge représente au sein du statut professionnel considéré.

SECTIE III. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DES INFIRMIERS

Tableau 11. Répartition des infirmiers professionnellement actifs (PA) selon le seuil d'activité INAMI, le statut professionnel et le sexe, 31/12/2022

Statut professionnel	Sous le seuil d'activité INAMI			Seuil d'activité INAMI atteint			Total
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	
Indépendant exclusif	1.185	5.908	7.093	1.902	10.744	12.646	19.739
Statut combiné	2.134	7.192	9.326	1.061	4.456	5.517	14.843
Salarié exclusif	16.140	95.364	111.504	626	7.298	7.924	119.428
	19.459	108.464	127.923	3.589	22.498	26.087	154.010

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 11

Le but de ce tableau est de distinguer les infirmiers indépendants qui font partie du groupe d'analyse 'Practising' (PR) au sein du groupe des professionnellement actifs (PA). Le tableau présente la répartition des infirmiers actifs selon le dépassement ou non du seuil d'activité INAMI, par statut professionnel et par sexe.

Le seuil visant à délimiter l'activité dans le cadre du système d'assurance-maladie-invalidité correspond à 10% du nombre de prestations médian INAMI au sein du groupe de référence, les infirmiers indépendants exclusifs âgés de 45-54 ans, sans activité salariée (= groupe d'âge pour lequel l'activité indépendante atteint un niveau maximal).

Les infirmiers salariés sont repris dans le groupe d'analyse 'Practising' sur base de leurs activités salariées chez un employeur dans le secteur des soins de santé.

Explication

Sous le seuil d'activité INAMI :

Les infirmiers professionnellement actifs ayant moins de 763 prestations INAMI comptabilisées en 2022 de l'article 8 de la nomenclature INAMI.

Seuil d'activité INAMI atteint :

Les infirmiers professionnellement actifs ayant au moins 763 prestations INAMI comptabilisées en 2022 dans la nomenclature INAMI.

Tableau 12. Caractéristiques des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2022

	PR	Statut prof.			Nationalité		Genre		INAMI
	N	% Sal.	% Comb.	% Ind.	% Belge	% diplôme belge	% homme	% femme	% au moins 763 prest.
Région d'activité									
Région flamande	82.308	82,2	8,2	9,6	97,7	98,1	14,2	85,8	19,9
Région wallonne	38.654	75,9	12,8	11,3	87,8	95,6	14,6	85,4	21,7
Région Bruxelles-Capitale	13.432	84,4	13,8	1,8	83,7	87,5	18,4	81,6	8,0
Etranger & inconnu	102	.	.	100,0	35,3	93,1	16,7	83,3	100,0
Communauté									
Communauté flamande	82.373	82,7	8,3	8,9	97,7	98,2	14,6	85,4	19,0
Communauté française	52.123	77,1	12,7	10,2	86,5	93,3	14,9	85,1	19,9
Total									
Belgique	134.496	80,6	10,0	9,4	93,4	96,3	14,7	85,3	19,3

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 12

*Ce tableau décrit les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR = Practising) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique (au 31/12/2022). Pour une répartition par **province**, voir la section **VII. Annexe**.*

La région d'activité pour les infirmiers salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2022 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les infirmiers sous statut d'indépendant exclusif est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

La somme du nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé en Région flamande, en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et dans la catégorie étranger & inconnu est égale à la somme du nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé en Communauté flamande et en Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total d'infirmiers actifs dans les soins de santé en Belgique.

Explication

Colonne 2 : PR N : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 3 : % Sal. : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé avec un statut de salarié exclusif au 31/12/2022.

Colonne 4 : % Comb. : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé combinant au moins une activité comme salarié et une activité comme indépendant au 31/12/2022.

Colonne 5 : % Ind. : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé ayant un statut professionnel indépendant exclusif au 31/12/2022.

Colonne 6 : % Belge : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé avec la nationalité belge.

Colonne 7 : % diplôme belge : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé disposant d'un diplôme d'origine belge.

Colonne 8 : % homme : Pourcentage d'hommes dans la population active dans les soins de santé.

Colonne 9 : % femme : Pourcentage de femmes dans la population active dans les soins de santé.

Colonne 10 : INAMI % au moins 763 prest. : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé ayant au minimum 763 prestations de l'article 8 de la nomenclature INAMI comptabilisées en 2022.

Les pourcentages sont calculés par ligne et expriment la fraction que chaque caractéristique représente au sein d'une région d'activité, d'une communauté ou de la Belgique.

Tableau 13. Répartition des infirmiers actifs (PA) dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2022

		ONSS									
		Santé		Enseign.		Public		Autres secteurs		Total	
	Age	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
Région d'activité											
Région flamande	<30	12.350	0,92	279	0,71	52	0,89	541	0,62	12.911	0,93
	30<45	26.671	0,82	1.644	0,79	316	0,84	1.474	0,74	29.542	0,83
	45<60	28.310	0,80	2.073	0,81	310	0,82	1.667	0,77	31.845	0,81
	60+	6.830	0,72	350	0,75	99	0,80	546	0,65	7.759	0,72
	Tot	74.161	0,82	4.346	0,79	777	0,83	4.228	0,73	82.057	0,83
Région wallonne	<30	4.975	0,93	57	0,66	12	0,83	60	0,69	5.059	0,93
	30<45	13.693	0,85	735	0,75	121	0,88	244	0,78	14.568	0,86
	45<60	12.554	0,84	1.301	0,83	128	0,87	315	0,79	14.056	0,85
	60+	2.885	0,75	201	0,74	51	0,90	103	0,60	3.202	0,76
	Tot	34.107	0,85	2.294	0,79	312	0,87	722	0,75	36.885	0,86
Région Bruxelles-Capitale	<30	1.853	0,91	59	0,65	83	0,97	77	0,80	2.034	0,92
	30<45	5.076	0,88	321	0,75	331	0,88	261	0,84	5.859	0,89
	45<60	4.797	0,87	422	0,77	369	0,89	261	0,87	5.730	0,88
	60+	1.420	0,81	78	0,69	122	0,77	95	0,83	1.705	0,80
	Tot	13.146	0,87	880	0,75	905	0,88	694	0,84	15.328	0,88
Etranger & inconnu	30<45	0	0	0	0	0	0	1	0,92	1	0,92
	Tot	0	0	0	0	0	0	1	0,92	1	0,92
Communauté											
Communauté flamande	<30	12.756	0,92	303	0,72	78	0,92	560	0,63	13.374	0,93
	30<45	25.874	0,83	1.717	0,79	435	0,85	1.448	0,75	28.886	0,84
	45<60	28.920	0,80	2.162	0,81	467	0,85	1.779	0,78	32.784	0,81
	60+	7.235	0,72	372	0,74	152	0,80	598	0,67	8.288	0,73
	Tot	74.785	0,82	4.554	0,79	1.132	0,85	4.385	0,73	83.332	0,83
Communauté française	<30	6.422	0,92	92	0,62	69	0,95	118	0,76	6.630	0,92
	30<45	19.566	0,85	983	0,76	333	0,88	532	0,79	21.084	0,86
	45<60	16.741	0,84	1.634	0,81	340	0,87	464	0,81	18.847	0,86
	60+	3.900	0,77	257	0,73	120	0,82	146	0,64	4.378	0,77
	Tot	46.629	0,85	2.966	0,78	862	0,87	1.260	0,78	50.939	0,86
Total											
Belgique	<30	19.178	0,92	395	0,69	147	0,93	678	0,65	20.004	0,93
	30<45	45.440	0,84	2.700	0,78	768	0,86	1.980	0,76	49.970	0,85
	45<60	45.661	0,82	3.796	0,81	807	0,86	2.243	0,78	51.631	0,83
	60+	11.135	0,74	629	0,74	272	0,81	744	0,67	12.666	0,74
	Tot	121.414	0,83	7.520	0,79	1.994	0,86	5.645	0,74	134.271	0,84

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 13

Ce tableau présente le nombre total d'infirmiers professionnellement actifs (PA) et l'ETP moyen par secteur d'activité, selon la région d'activité, la communauté, ou pour la Belgique et la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS.

Le secteur de la santé, indiqué en bleu/vert, est présenté plus en détail dans le tableau suivant.

Attention ! Certains infirmiers peuvent être actifs dans plusieurs secteurs. Ils sont repris dans chacun des secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur de santé avec une activité dans le secteur de l'enseignement sera comptée une fois dans la colonne 'Santé' et une fois à la colonne 'Enseignement'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total'. Par conséquent, la somme des secteurs peut être supérieure au N du total.

La région d'activité pour les infirmiers salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2022 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail.

La somme du nombre d'infirmiers salariés actifs en Région flamande, en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale est égale à la somme du nombre d'infirmiers salariés en Communauté flamande et en Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total d'infirmiers salariés actifs en Belgique.

Explication

ONSS : Information sur le nombre total d'infirmiers actifs et l'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Regardons la composition des différents secteurs ONSS ('salariés'), dont la délimitation est basée sur le code NACE de l'employeur. Pour chaque secteur délimité, on reprend les principales composantes :

Santé : Hôpitaux, maisons de repos et de soins, soins à domicile, services sociaux, CPAS, services de prérogative public (défense, services du feu, police,...), activités des agences de travail.

Enseign. : Enseignement : les différents niveaux de l'enseignement

Public : Secteur public : services fédéraux et régionaux, administration générale

Autres secteurs : Catégories restantes (activités industrielles variées, secteur transport,...)

N : nombre d'infirmiers actifs ayant une activité professionnelle dans un secteur.

ETP Moy. : L'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS

Tableau 14. Répartition des infirmiers salariés actifs dans les soins de santé ou practising (PR) et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2022

		ONSS													
		Secteur des soins de santé													
		Santé communautaire													
		Hôpital		MRS		Soins à domicile		CPAS		Aide		Autre santé		Total santé	
	Age	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
Région d'activité															
Région flamande	<30	8.898	0,94	1.412	0,89	944	0,83	11	0,91	339	0,87	895	0,80	12.350	0,92
	30<45	16.424	0,83	5.163	0,83	2.184	0,75	108	0,80	1.197	0,78	1.930	0,72	26.671	0,82
	45<60	16.150	0,81	6.791	0,80	2.415	0,72	202	0,84	1.487	0,76	1.601	0,66	28.310	0,80
	60+	3.701	0,74	1.736	0,72	544	0,62	63	0,73	451	0,67	398	0,55	6.830	0,72
	Tot	45.173	0,84	15.102	0,81	6.087	0,74	384	0,81	3.474	0,77	4.824	0,70	74.161	0,82
Région wallonne	<30	3.920	0,93	484	0,89	221	0,84	10	0,90	197	0,88	219	0,66	4.975	0,93
	30<45	9.299	0,85	2.616	0,85	535	0,77	79	0,88	628	0,80	834	0,64	13.693	0,85
	45<60	8.169	0,83	2.877	0,85	406	0,73	107	0,86	535	0,78	704	0,67	12.554	0,84
	60+	1.924	0,77	544	0,76	99	0,61	35	0,81	130	0,68	191	0,56	2.885	0,75
	Tot	23.312	0,85	6.521	0,85	1.261	0,76	231	0,86	1.490	0,80	1.948	0,64	34.107	0,85
Région Bruxelles-Capitale	<30	1.492	0,91	70	0,93	32	0,76	1	1,00	60	0,87	237	0,78	1.853	0,91
	30<45	3.775	0,85	656	0,89	72	0,74	25	0,91	192	0,80	610	0,70	5.076	0,88
	45<60	3.518	0,84	753	0,90	63	0,75	25	0,85	170	0,80	464	0,71	4.797	0,87
	60+	1.016	0,79	205	0,86	18	0,74	6	1,00	56	0,77	149	0,66	1.420	0,81
	Tot	9.801	0,85	1.684	0,89	185	0,75	57	0,90	478	0,81	1.460	0,71	13.146	0,87
Communauté															
Communauté flamande	<30	9.220	0,94	1.421	0,89	941	0,83	11	0,91	349	0,87	973	0,80	12.756	0,92
	30<45	16.300	0,83	4.725	0,84	1.949	0,75	107	0,81	1.151	0,78	1.973	0,73	25.874	0,83
	45<60	16.766	0,81	6.675	0,80	2.372	0,72	205	0,84	1.519	0,77	1.736	0,68	28.920	0,80
	60+	4.019	0,75	1.755	0,73	546	0,62	69	0,76	464	0,67	452	0,57	7.235	0,72
	Tot	46.305	0,84	14.576	0,81	5.808	0,74	392	0,82	3.483	0,77	5.134	0,71	74.785	0,82
Communauté française	<30	5.090	0,93	545	0,90	256	0,83	11	0,91	247	0,88	378	0,70	6.422	0,92
	30<45	13.198	0,85	3.710	0,84	842	0,76	105	0,88	866	0,80	1.401	0,65	19.566	0,85
	45<60	11.071	0,83	3.746	0,86	512	0,74	129	0,85	673	0,78	1.033	0,67	16.741	0,84
	60+	2.622	0,77	730	0,78	115	0,63	35	0,81	173	0,70	286	0,59	3.900	0,77
	Tot	31.981	0,85	8.731	0,85	1.725	0,76	280	0,86	1.959	0,79	3.098	0,65	46.629	0,85
Total															
Belgique	<30	14.310	0,93	1.966	0,89	1.197	0,83	22	0,91	596	0,87	1.351	0,77	19.178	0,92
	30<45	29.498	0,84	8.435	0,84	2.791	0,75	212	0,84	2.017	0,79	3.374	0,70	45.440	0,84
	45<60	27.837	0,82	10.421	0,82	2.884	0,72	334	0,85	2.192	0,77	2.769	0,67	45.661	0,82
	60+	6.641	0,76	2.485	0,74	661	0,62	104	0,77	637	0,68	738	0,57	11.135	0,74
	Tot	78.286	0,84	23.307	0,83	7.533	0,74	672	0,84	5.442	0,78	8.232	0,69	121.414	0,83

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 14

Ce tableau présente le nombre total d'infirmiers actifs (PA) dans le secteur des soins de santé ou Practising (PR) et l'ETP moyen, selon la région d'activité, la communauté ou pour la Belgique (pour une répartition par **province**, voir la section **VII. Annexe**) et la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS.

Ce tableau donne un aperçu des différents sous-secteurs des soins de santé. Il offre une vue détaillée de la colonne 'Santé' du tableau précédent.

Le groupe d'analyse 'Practising' représente la force de travail du système de santé. Même si exercer comme enseignant infirmier est conceptuellement une forme d'exercice de l'art infirmier, il a été choisi de ne pas inclure les infirmiers salariés dans le secteur de l'enseignement dans ce groupe d'analyse.

Attention ! Certains infirmiers peuvent être actifs dans plusieurs sous-secteurs. Ils sont repris dans chacun des sous-secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur 'Hôpital' avec une activité dans le secteur 'Soins à domicile' sera comptée une fois dans la colonne 'Hôpital' et une fois à la colonne 'Soins à domicile'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total santé'. Par conséquent, la somme des sous-secteurs peut être supérieure au N du total santé.

La région d'activité pour les infirmiers salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2022 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail.

La somme du nombre d'infirmiers salariés actifs en Région flamande, en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale est égale à la somme du nombre d'infirmiers salariés en Communauté flamande et en Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total d'infirmiers salariés actifs en Belgique.

Explication

ONSS : Information sur le nombre total d'infirmiers actifs et l'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Regardons la composition des différents sous-secteurs des soins de santé ONSS ('salariés'), dont la délimitation est basée sur le code NACE du siège local de l'employeur. Pour chaque sous-secteur délimité, on reprend les principales composantes :

Hôpital : Hôpitaux généraux, gériatriques, spécialisés, psychiatriques et autres services hospitaliers y compris les hôpitaux du CPAS.

MRS : Maisons de repos et de soins, y compris les maisons de repos et de soins du CPAS.

Soins à domicile : Activités infirmiers y compris les soins à domicile du CPAS.

CPAS : Centres publics d'action sociale à l'exclusion des hôpitaux, des centres de soins résidentiels et des services de soins à domicile du CPAS.

Aide : Aide sociale : aide à la personne, institutions pour personnes handicapées (adultes ou mineures) avec ou sans logement, autres formes d'assistance sociale sans logement,...

Autre santé : Pratiques des dentistes ou spécialistes, activités laboratoires, activités sages-femmes,...

N : nombre d'infirmiers actifs ayant une activité professionnelle dans un sous-secteur.

ETP Moy. : L'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Tableau 15. Répartition des infirmiers salariés, actifs dans les soins de santé (PR) par sexe et taux d'activité, selon la communauté et pour la Belgique, 31/12/2022

Femmes							
	Communauté flamande		Communauté française		Belgique		
ETP Sal.	N	% N	N	% N	N	% N	% du N total en Belgique
0,0<0,2	1.507	2,4	956	2,4	2.463	2,4	
0,2<0,4	1.577	2,5	789	2,0	2.366	2,3	
0,4<0,6	9.083	14,2	4.972	12,5	14.055	13,6	
0,6<0,8	12.304	19,3	5.638	14,2	17.942	17,3	
0,8<1,0	14.230	22,3	7.717	19,4	21.947	21,2	
1,0+	25.186	39,4	19.610	49,4	44.796	43,3	
	63.887	100,0	39.682	100,0	103.569	100,0	

Hommes							
	Communauté flamande		Communauté française		Belgique		
ETP Sal.	N	% N	N	% N	N	% N	% du N total en Belgique
0,0<0,2	107	1,0	54	0,8	161	0,9	
0,2<0,4	120	1,1	76	1,1	196	1,1	
0,4<0,6	431	4,0	420	6,0	851	4,8	
0,6<0,8	771	7,1	434	6,2	1.205	6,8	
0,8<1,0	1.667	15,3	912	13,1	2.579	14,5	
1,0+	7.802	71,6	5.051	72,7	12.853	72,0	
	10.898	100,0	6.947	100,0	17.845	100,0	

Total							
	Communauté flamande		Communauté française		Belgique		
ETP Sal.	N	% N	N	% N	N	% N	% du N total en Belgique
0,0<0,2	1.614	2,2	1.010	2,2	2.624	2,2	
0,2<0,4	1.697	2,3	865	1,9	2.562	2,1	
0,4<0,6	9.514	12,7	5.392	11,6	14.906	12,3	
0,6<0,8	13.075	17,5	6.072	13,0	19.147	15,8	
0,8<1,0	15.897	21,3	8.629	18,5	24.526	20,2	
1,0+	32.988	44,1	24.661	52,9	57.649	47,5	
	74.785	100,0	46.629	100,0	121.414	100,0	

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 15

Le tableau 15 montre la répartition des infirmiers salariés actifs dans les soins de santé (PR) selon le sexe et le taux d'activité salarial, pour chaque communauté et pour la Belgique (au 31/12/2022).

Le graphique en bâtonnet vert indique le pourcentage d'infirmiers salariés actifs en Belgique par classe du taux d'activité par rapport au nombre total d'infirmiers salariés en Belgique, selon le sexe (femmes et hommes) et pour l'ensemble de la population. Dans les tableaux, la couleur verte des graphiques correspond aux chiffres indiqués en vert.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

L'ETP des personnes salariées correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les employeurs dans un secteur de soins de santé. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par la datawarehouse MT&PS.

Explication

Colonne 1 : ETP Sal. : Taux d'activité en tant que salarié regroupé par classe.

Colonnes 2, 4 et 6 : N : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé sous statut professionnel salarié exclusif ou combiné pour chaque communauté et pour la Belgique.

Colonnes 3, 5 et 7 : % N : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé sous statut professionnel salarié exclusif ou combiné pour chaque communauté et pour la Belgique.

Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque classe d'ETP représente au sein des infirmiers salariés, actifs dans les soins de santé.

Tableau 16. Volume ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans le soins de santé (PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2022

		PR		
Communauté	Genre	N	ETP Tot.	ETP Moy.
Communauté flamande	Homme	12.026	11.596	0,96
	Femme	70.347	58.379	0,83
Communauté française	Homme	7.789	7.781	1,00
	Femme	44.334	38.679	0,87
Total	Homme	19.815	19.377	0,98
	Femme	114.681	97.058	0,85

Tableau 17. Volume ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans le soins de santé (PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2022

		PR		
Communauté	Nationalité + origine du diplôme	N	ETP Tot.	ETP Moy.
Communauté flamande	nat Bel + dip Bel	79.812	67.705	0,85
	nat Bel + dip N-Bel	681	608	0,89
	nat N-Bel + dip Bel	1.093	977	0,89
	nat N-Bel + dip N-Bel	787	684	0,87
Communauté française	nat Bel + dip Bel	43.986	38.909	0,88
	nat Bel + dip N-Bel	1.125	1.108	0,99
	nat N-Bel + dip Bel	4.659	4.254	0,91
	nat N-Bel + dip N-Bel	2.353	2.188	0,93
Total	nat Bel + dip Bel	123.798	106.614	0,86
	nat Bel + dip N-Bel	1.806	1.717	0,95
	nat N-Bel + dip Bel	5.752	5.232	0,91
	nat N-Bel + dip N-Bel	3.140	2.873	0,91

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 16 et 17

Les tableaux 16 et 17 présentent la distribution des infirmiers selon leur participation sur le marché du travail, dans chaque communauté. Les ETPs (en volume et moyenne) sont également repris.

Le tableau 16 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 17 le réalise selon la combinaison de la nationalité de l'individu et le pays où le diplôme a été obtenu.

ETP presté par les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR):

- L'ETP des personnes **salariées** dans le secteur des soins de santé correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE dans le secteur de la santé. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par le datawarehouse MT&PS.

- L'ETP des personnes exerçant une activité d'**indépendant(e)** dans les soins de santé est basé sur le volume des prestations remboursées INAMI réalisées au cours de l'année. Pour les infirmiers, un emploi d'indépendant, à temps plein, est assimilé à la médiane observée du montant total comptabilisé pour le groupe de référence (87.657 €) et à 7.624 prestations pour l'année 2022. La méthodologie est détaillée dans le chapitre introductif.

Explication

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Colonne 2 : Sexe ou Nationalité + origine du diplôme: Combinaison de la nationalité (nat Bel = belge, nat N-Bel = non belge) et du pays d'origine du diplôme (dip Bel = diplôme belge, dip N-Bel = diplôme non belge).

Colonne 3 : PR N : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé.

Colonne 4 : PR ETP Tot. : Nombre d'ETP prestés par les infirmiers actifs dans les soins de santé.

Colonne 5 : PR ETP Moy. : Moyenne des ETP prestés par les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR ETP Tot. / PR N).

Tableau 18a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la région d'activité, 31/12/2022

Région flamande										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	3.074	2.915,4	0,95	173	176,1	1,02	232	182,1	0,78	
25<30	8.310	7.643,6	0,92	814	817,7	1,00	880	783,9	0,89	
30<35	8.723	7.427,4	0,85	907	824,8	0,91	1.119	997,4	0,89	
35<40	7.405	6.060,6	0,82	810	729,8	0,90	1.096	1.098,0	1,00	
40<45	8.026	6.531,7	0,81	909	837,1	0,92	1.182	1.246,7	1,05	
45<50	8.236	6.725,5	0,82	966	866,1	0,90	1.101	1.185,2	1,08	
50<55	8.196	6.657,1	0,81	924	858,1	0,93	829	922,5	1,11	
55<60	9.281	7.221,2	0,78	805	729,1	0,91	788	822,2	1,04	
60<65	6.146	4.464,5	0,73	386	334,8	0,87	537	522,4	0,97	
65+	286	149,3	0,52	18	12,8	0,71	149	97,1	0,65	
	67.683	55.796,2	0,82	6.712	6.186,3	0,92	7.913	7.857,4	0,99	

Région wallonne										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	890	838,7	0,94	106	105,4	0,99	44	34,0	0,77	
25<30	3.405	3.184,4	0,94	577	596,6	1,03	370	329,0	0,89	
30<35	3.999	3.506,5	0,88	747	755,2	1,01	596	548,2	0,92	
35<40	3.714	3.169,6	0,85	708	700,2	0,99	608	638,1	1,05	
40<45	3.896	3.313,9	0,85	706	692,6	0,98	694	747,9	1,08	
45<50	3.962	3.420,4	0,86	767	760,0	0,99	660	745,3	1,13	
50<55	3.416	2.911,5	0,85	594	590,7	0,99	495	549,9	1,11	
55<60	3.413	2.760,7	0,81	475	474,8	1,00	433	468,9	1,08	
60<65	2.503	1.892,0	0,76	250	235,0	0,94	337	334,0	0,99	
65+	126	76,0	0,60	14	10,7	0,77	149	104,8	0,70	
	29.324	25.073,6	0,86	4.944	4.921,2	1,00	4.386	4.500,0	1,03	

Région Bruxelles-Capitale										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	286	262,6	0,92	23	21,5	0,93	1	0,2	0,22	
25<30	1.392	1.276,1	0,92	152	143,2	0,94	14	10,6	0,75	
30<35	1.473	1.306,5	0,89	221	215,8	0,98	34	37,4	1,10	
35<40	1.425	1.247,8	0,88	266	276,8	1,04	32	30,5	0,95	
40<45	1.384	1.217,2	0,88	330	349,8	1,06	34	31,3	0,92	
45<50	1.407	1.232,2	0,88	257	269,1	1,05	41	45,7	1,11	
50<55	1.306	1.160,9	0,89	258	273,3	1,06	27	25,7	0,95	
55<60	1.376	1.174,4	0,85	205	202,1	0,99	20	13,6	0,68	
60<65	1.213	984,9	0,81	129	118,4	0,92	27	20,6	0,76	
65+	68	46,6	0,69	16	14,8	0,92	15	8,5	0,57	
	11.330	9.909,3	0,87	1.857	1.884,8	1,01	245	224,1	0,91	




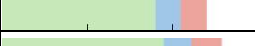






Etranger ou inconnu										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	0	0,0	0	0	0,0	0	3	1,4	0,46	
25<30	0	0,0	0	0	0,0	0	17	12,1	0,71	
30<35	0	0,0	0	0	0,0	0	26	18,7	0,72	
35<40	0	0,0	0	0	0,0	0	19	14,8	0,78	
40<45	0	0,0	0	0	0,0	0	13	10,9	0,84	
45<50	0	0,0	0	0	0,0	0	13	13,5	1,04	
50<55	0	0,0	0	0	0,0	0	5	5,6	1,11	
55<60	0	0,0	0	0	0,0	0	4	4,3	1,07	
60<65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
65+	0	0,0	0	0	0,0	0	2	0,8	0,40	
	0	0,0	0	0	0,0	0	102	82,1	0,80	

Tableau 18b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la communauté, 31/12/2022

Communauté flamande										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	3.162	2.999,9	0,95	186	189,6	1,02	233	180,7	0,78	
25<30	8.581	7.897,9	0,92	847	859,1	1,01	877	784,8	0,89	
30<35	8.862	7.562,5	0,85	933	846,3	0,91	1.102	981,3	0,89	
35<40	6.707	5.555,7	0,83	769	698,4	0,91	830	813,4	0,98	
40<45	7.813	6.381,6	0,82	907	829,9	0,92	1.052	1.119,1	1,06	
45<50	8.302	6.791,6	0,82	992	887,9	0,90	1.051	1.136,6	1,08	
50<55	8.360	6.802,3	0,81	950	890,7	0,94	770	856,4	1,11	
55<60	9.559	7.455,7	0,78	855	771,8	0,90	743	774,3	1,04	
60<65	6.510	4.754,3	0,73	419	362,5	0,87	538	521,1	0,97	
65+	296	156,3	0,53	19	15,0	0,79	148	98,2	0,66	
	68.152	56.357,8	0,83	6.877	6.351,2	0,92	7.344	7.266,1	0,99	

Communauté française										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	1.088	1.016,7	0,93	116	113,4	0,98	47	37,0	0,79	
25<30	4.526	4.206,2	0,93	696	698,4	1,00	404	350,8	0,87	
30<35	5.333	4.677,9	0,88	942	949,4	1,01	673	620,4	0,92	
35<40	5.837	4.922,3	0,84	1.015	1.008,5	0,99	925	967,9	1,05	
40<45	5.493	4.681,2	0,85	1.038	1.049,5	1,01	871	917,6	1,05	
45<50	5.303	4.586,4	0,86	998	1.007,3	1,01	764	853,0	1,12	
50<55	4.558	3.927,1	0,86	826	831,4	1,01	586	647,4	1,10	
55<60	4.511	3.700,6	0,82	630	634,3	1,01	502	534,6	1,06	
60<65	3.352	2.587,0	0,77	346	325,7	0,94	363	355,9	0,98	
65+	184	115,7	0,63	29	23,3	0,80	167	113,0	0,68	
	40.185	34.421,3	0,86	6.636	6.641,1	1,00	5.302	5.397,5	1,02	

Tableau 18c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, pour la Belgique, 31/12/2022

	Belgique									
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	4.250	4.016,6	0,95	302	303,0	1,00	280	217,7	0,78	
25<30	13.107	12.104,1	0,92	1.543	1.557,5	1,01	1.281	1.135,6	0,89	
30<35	14.195	12.240,4	0,86	1.875	1.795,7	0,96	1.775	1.601,7	0,90	
35<40	12.544	10.478,0	0,84	1.784	1.706,8	0,96	1.755	1.781,3	1,01	
40<45	13.306	11.062,8	0,83	1.945	1.879,4	0,97	1.923	2.036,8	1,06	
45<50	13.605	11.378,1	0,84	1.990	1.895,2	0,95	1.815	1.989,6	1,10	
50<55	12.918	10.729,4	0,83	1.776	1.722,1	0,97	1.356	1.503,7	1,11	
55<60	14.070	11.156,3	0,79	1.485	1.406,1	0,95	1.245	1.308,9	1,05	
60<65	9.862	7.341,3	0,74	765	688,2	0,90	901	877,0	0,97	
65+	480	271,9	0,57	48	38,3	0,80	315	211,2	0,67	
	108.337	90.779,0	0,84	13.513	12.992,3	0,96	12.646	12.663,6	1,00	

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 18a, 18b et 18c

Les tableaux 18a, 18b et 18c donnent une image de l'activité des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR = Practising) selon l'âge et le statut professionnel, pour chaque région d'activité (a), chaque communauté (b) et pour la Belgique (c) (au 31/12/2022).

Le graphique en bâtonnet indique le pourcentage du nombre total des ETPs prestés que représente chaque catégorie d'âge. La couleur verte indique la partie prestée par les salariés exclusifs dans le cadre ONSS du secteur de la santé, la couleur bleue la partie prestée par les infirmiers combinant un statut salarié et indépendant respectivement dans le cadre ONSS du secteur de la santé et de la nomenclature INAMI des prestations de santé, et la couleur rose indique la partie prestée par les infirmiers avec un statut exclusif d'indépendant dans le cadre de la nomenclature INAMI. Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et chiffres.

La région d'activité pour les infirmiers sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2022 est la région de l'implantation locale (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les infirmiers sous statut d'indépendant exclusif est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonnes 2, 5 et 8 : N Pers. : Il s'agit du nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé pour chaque statut professionnel (salarié exclusif, salarié et indépendant - combiné -, et indépendant exclusif).

Colonnes 3, 6 et 9 : ETP tot. : Il s'agit du volume d'ETPs total presté au sein de chaque statut professionnel.

Colonnes 4, 7 et 10 : ETP moy. : Il s'agit de la moyenne des ETPs prestés par les personnes actives dans les soins de santé au sein de chaque statut professionnel.

Tableau 19a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans le secteur de soins de santé (PR) par catégorie d'âge et secteur d'activité, selon la région d'activité, 31/12/2022

Région flamande												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	2.499	2.389,1	0,96	276	250,8	0,91	555	423,7	0,76	250	210,1	0,84
25<30	6.399	5.940,2	0,93	1.136	1.002,5	0,88	1.909	1.493,1	0,78	991	809,4	0,82
30<35	6.131	5.267,3	0,86	1.700	1.436,4	0,84	2.173	1.687,8	0,78	1.116	858,1	0,77
35<40	5.055	4.124,3	0,82	1.615	1.334,1	0,83	2.062	1.736,0	0,84	945	694,0	0,73
40<45	5.238	4.242,3	0,81	1.848	1.518,7	0,82	2.286	1.996,5	0,87	1.158	857,9	0,74
45<50	5.197	4.241,6	0,82	2.169	1.783,2	0,82	2.171	1.918,9	0,88	1.140	833,1	0,73
50<55	5.355	4.358,7	0,81	2.088	1.713,1	0,82	1.809	1.584,4	0,88	1.062	781,5	0,74
55<60	5.598	4.464,8	0,80	2.534	1.936,8	0,76	1.953	1.616,2	0,83	1.076	754,7	0,70
60<65	3.630	2.705,3	0,75	1.626	1.195,0	0,73	1.150	904,4	0,79	794	517,0	0,65
65+	71	42,4	0,60	110	59,8	0,54	167	106,5	0,64	116	50,4	0,43
	45.173	37.776,0	0,84	15.102	12.230,4	0,81	16.235	13.467,5	0,83	8.648	6.366,1	0,74

Région wallonne												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	840	786,4	0,94	63	54,6	0,87	140	87,8	0,63	66	49,3	0,75
25<30	3.080	2.875,0	0,93	421	377,3	0,90	826	579,5	0,70	359	278,2	0,77
30<35	3.451	3.017,9	0,87	695	588,2	0,85	1.143	849,5	0,74	486	354,4	0,73
35<40	2.925	2.444,6	0,84	889	760,9	0,86	1.138	939,8	0,83	508	362,5	0,71
40<45	2.923	2.439,6	0,83	1.032	876,4	0,85	1.190	1.049,9	0,88	537	388,6	0,72
45<50	2.935	2.488,1	0,85	1.145	979,8	0,86	1.145	1.029,5	0,90	570	428,1	0,75
50<55	2.594	2.163,9	0,83	946	817,9	0,86	885	782,5	0,88	396	287,9	0,73
55<60	2.640	2.141,1	0,81	786	650,3	0,83	744	650,1	0,87	376	262,9	0,70
60<65	1.878	1.441,1	0,77	506	387,8	0,77	513	435,8	0,85	299	196,3	0,66
65+	46	32,0	0,70	38	24,4	0,64	155	108,4	0,70	56	26,8	0,48
	23.312	19.829,5	0,85	6.521	5.517,6	0,85	7.879	6.512,8	0,83	3.653	2.634,8	0,72

Région Bruxelles-Capitale												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	267	242,9	0,91	3	3,0	1,00	13	5,5	0,42	41	33,0	0,80
25<30	1.225	1.117,5	0,91	67	62,2	0,93	71	44,4	0,62	256	205,8	0,80
30<35	1.278	1.114,5	0,87	162	144,6	0,89	128	89,9	0,70	266	210,6	0,79
35<40	1.249	1.052,8	0,84	236	213,8	0,91	150	98,8	0,66	265	189,7	0,72
40<45	1.248	1.042,5	0,84	258	222,7	0,86	194	128,1	0,66	291	204,9	0,70
45<50	1.208	1.012,7	0,84	265	232,0	0,88	151	118,8	0,79	249	183,6	0,74
50<55	1.119	945,2	0,84	274	252,2	0,92	142	98,6	0,69	213	163,9	0,77
55<60	1.191	992,6	0,83	214	194,8	0,91	93	63,4	0,68	194	139,4	0,72
60<65	986	785,5	0,80	181	159,5	0,88	77	48,5	0,63	177	130,6	0,74
65+	30	21,7	0,72	24	16,8	0,70	21	14,1	0,67	32	17,4	0,54
	9.801	8.327,7	0,85	1.684	1.501,7	0,89	1.040	709,9	0,68	1.984	1.478,8	0,75

Tableau 19b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans le secteur de soins de santé (PR) par catégorie d'âge et secteur d'activité, selon la communauté, 31/12/2022

Communauté flamande												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	2.587	2.474,3	0,96	277	251,8	0,91	559	423,1	0,76	263	221,1	0,84
25<30	6.633	6.159,2	0,93	1.144	1.010,4	0,88	1.914	1.499,8	0,78	1.065	872,4	0,82
30<35	6.292	5.415,2	0,86	1.662	1.406,7	0,85	2.151	1.663,6	0,77	1.171	904,7	0,77
35<40	4.791	3.929,6	0,82	1.370	1.164,0	0,85	1.610	1.321,1	0,82	875	652,7	0,75
40<45	5.217	4.234,0	0,81	1.693	1.400,3	0,83	2.102	1.825,5	0,87	1.169	870,9	0,74
45<50	5.338	4.364,8	0,82	2.104	1.722,4	0,82	2.100	1.852,8	0,88	1.192	876,1	0,74
50<55	5.542	4.526,4	0,82	2.057	1.685,6	0,82	1.741	1.508,0	0,87	1.116	829,3	0,74
55<60	5.886	4.711,1	0,80	2.514	1.918,4	0,76	1.905	1.566,0	0,82	1.141	806,4	0,71
60<65	3.940	2.949,4	0,75	1.647	1.215,0	0,74	1.159	907,1	0,78	861	566,4	0,66
65+	79	47,1	0,60	108	59,5	0,55	166	109,2	0,66	121	53,7	0,44
	46.305	38.811,1	0,84	14.576	11.834,2	0,81	15.407	12.676,2	0,82	8.974	6.653,6	0,74

Communauté française												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	1.019	944,1	0,93	65	56,6	0,87	152	95,3	0,63	94	71,2	0,76
25<30	4.071	3.773,5	0,93	480	431,6	0,90	909	629,3	0,69	541	420,9	0,78
30<35	4.568	3.984,5	0,87	895	762,4	0,85	1.319	982,3	0,74	697	518,5	0,74
35<40	4.438	3.692,0	0,83	1.370	1.144,9	0,84	1.759	1.468,2	0,83	843	593,5	0,70
40<45	4.192	3.490,4	0,83	1.445	1.217,6	0,84	1.581	1.359,9	0,86	817	580,5	0,71
45<50	4.002	3.377,6	0,84	1.475	1.272,7	0,86	1.380	1.227,9	0,89	767	568,6	0,74
50<55	3.526	2.941,3	0,83	1.251	1.097,6	0,88	1.100	963,0	0,88	555	404,0	0,73
55<60	3.543	2.887,4	0,81	1.020	863,4	0,85	889	768,0	0,86	505	350,6	0,69
60<65	2.554	1.982,4	0,78	666	527,2	0,79	581	481,5	0,83	409	277,5	0,68
65+	68	48,9	0,72	64	41,5	0,65	179	120,7	0,67	83	40,8	0,49
	31.981	27.122,1	0,85	8.731	7.415,5	0,85	9.849	8.096,1	0,82	5.311	3.826,1	0,72

Tableau 19c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans le secteur de soins de santé (PR) par catégorie d'âge et secteur d'activité, pour la Belgique, 31/12/2022

	Belgique											
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	3.606	3.418,4	0,95	342	308,3	0,90	711	518,4	0,73	357	292,3	0,82
25<30	10.704	9.932,6	0,93	1.624	1.442,1	0,89	2.823	2.129,1	0,75	1.606	1.293,4	0,81
30<35	10.860	9.399,7	0,87	2.557	2.169,2	0,85	3.470	2.645,8	0,76	1.868	1.423,1	0,76
35<40	9.229	7.621,6	0,83	2.740	2.308,9	0,84	3.369	2.789,4	0,83	1.718	1.246,2	0,73
40<45	9.409	7.724,4	0,82	3.138	2.617,9	0,83	3.683	3.185,4	0,86	1.986	1.451,4	0,73
45<50	9.340	7.742,4	0,83	3.579	2.995,1	0,84	3.480	3.080,6	0,89	1.959	1.444,8	0,74
50<55	9.068	7.467,7	0,82	3.308	2.783,2	0,84	2.841	2.471,1	0,87	1.671	1.233,3	0,74
55<60	9.429	7.598,5	0,81	3.534	2.781,8	0,79	2.794	2.334,0	0,84	1.646	1.157,0	0,70
60<65	6.494	4.931,9	0,76	2.313	1.742,2	0,75	1.740	1.388,6	0,80	1.270	843,8	0,66
65+	147	96,1	0,65	172	101,0	0,59	345	229,9	0,67	204	94,5	0,46
	78.286	65.933,3	0,84	23.307	19.249,7	0,83	25.256	20.772,3	0,82	14.285	10.479,7	0,73

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 19a, 19b et 19c

Les tableaux 19a, 19b et 19c donnent une image de l'activité des infirmiers actifs dans chaque secteur des soins de santé (PR = Practising) selon l'âge et le secteur d'activité, pour chaque région d'activité (a), chaque communauté (b) et pour la Belgique (c) (au 31/12/2022).

Attention ! Certains infirmiers peuvent être actifs dans plusieurs secteurs d'activité. Ils sont repris dans chacun des secteurs à la hauteur de l'ETP presté dans le secteur concerné. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur 'Hôpital' avec une activité dans le secteur 'Soins à domicile' sera comptée une fois dans la colonne 'Hôpital N pers.' et une fois dans la colonne 'Soins à domicile N pers.'. Par conséquent, la somme des quatre colonnes 'N Pers.' est supérieure au nombre total d'infirmiers actifs dans les soins de santé.

Pour ce qui est des ETP, l'ETP spécifique à chaque secteur est repris. Dans notre exemple, l'infirmier actif dans le secteur hospitalier et dans le secteur des soins à domicile pour un total de 0,8 ETP sera repris dans le secteur 'Hôpital' à hauteur de 0,5 ETP et dans le secteur 'Soins à domicile' à hauteur de 0,3 ETP. Par conséquent, la somme des quatre colonnes 'ETP tot.' est égale au nombre total d'ETP infirmiers actifs dans les soins de santé.

La région d'activité pour les infirmiers sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2022 est la région de l'implantation locale (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les infirmiers sous statut d'indépendant exclusif est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonnes 2, 5, 8 et 11 : N Pers. : Il s'agit du nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé pour chaque secteur (Hôpital, Maisons de repos et de soins, Soins à domicile et Santé communautaire).

Colonnes 3, 6, 9 et 12 : ETP tot. : Il s'agit du volume d'ETPs total presté au sein de chaque secteur.

Colonnes 4, 7, 10 et 13 : ETP moy. : Il s'agit de la moyenne des ETPs prestés par les personnes actives dans les soins de santé au sein de chaque secteur.

SECTION IV. COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Tableau 20. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon leur statut professionnel, 31/12/2022

Statut professionnel	LTP	PA		PR		Age			Sexe		Nationalité	
	N	N	ETP Tot.	N	ETP Tot.	<35	35<50	50+	H	F	BE	N-BE
Salarié exclusif	514	514	360	449	337	148	256	45	49	400	405	44
Statut combiné	38	38	32	29	22	7	20	2	7	22	29	0
Indépendant exclusif	71	71	21	33	21	8	19	6	1	32	32	1
Inactif	404	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	1.027	623	412	511	380	163	295	53	57	454	466	45

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 20

Le tableau 20 affiche la répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone en fonction de leur statut professionnel au 31/12/2022.

L'extension de l'allemand comme langue de contact dans le cadastre est récente. Il n'est donc pas possible d'identifier correctement les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. A défaut, le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une commune relevant de la Communauté germanophone.

Explication

Colonne 1 : Statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné, indépendant exclusif ou inactif).

Colonne 2 : LTP : N : Nombre de personnes en droit d'exercer.

Colonnes 3 et 4 : PA : N et ETP Tot. : Nombre d'infirmiers professionnellement actifs avec le nombre total d'équivalents temps plein prestés sur l'année calendrier.

Colonnes 5 et 6 : PR : N et ETP Tot. : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé avec le nombre total d'équivalents temps plein prestés sur l'année calendrier.

Colonnes 7 à 9 : Age : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé par catégorie d'âge.

Colonnes 10 et 11 : Sexe : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé selon le sexe (H = homme ; F = femme).

Colonnes 12 et 13 : Nationalité : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé selon la nationalité (BE = Belge ; N-BE = non Belge).

SECTION V. DISTRIBUTION TERRITORIALE ET DENSITES

Tableau 21. Répartition des infirmiers actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2022

Lieu d'activité ou communauté	PA		PR					Age			Sexe
	N ¹	Dens. N ¹	N ²	Dens. N ²	ETP Tot.	Dens. ETP	ETP Moy.	% N ² <35	% N ² 35<50	% N ² 50+	% N ² Fem.
Province d'activité											
Bruxelles	15.802	127,31	13.432	108,22	12.018	96,83	0,89	26,77	38,53	34,69	81,65
Flandre occidentale	21.724	178,06	18.811	154,19	15.873	130,11	0,84	30,35	37,71	31,94	86,48
Flandre orientale	23.078	147,81	20.412	130,74	17.497	112,07	0,86	30,43	35,66	33,91	85,97
Brabant flamand	12.393	104,36	10.421	87,76	8.932	75,22	0,86	27,59	33,71	38,70	84,07
Anvers	24.239	126,84	20.927	109,51	17.720	92,73	0,85	28,94	34,12	36,94	86,06
Limbourg	13.529	151,16	11.737	131,14	9.817	109,69	0,84	28,81	40,08	31,12	85,48
Hainaut	17.730	130,67	16.159	119,09	14.913	109,91	0,92	28,88	40,65	30,47	84,96
Brabant wallon	3.178	76,96	2.686	65,05	2.332	56,47	0,87	22,90	39,61	37,49	86,56
Namur	6.022	119,90	5.316	105,84	4.665	92,88	0,88	28,95	39,28	31,77	85,08
Liège	13.518	121,18	12.193	109,30	10.595	94,98	0,87	27,18	41,58	31,24	85,48
Luxembourg	2.598	88,38	2.300	78,24	1.990	67,68	0,87	26,09	40,17	33,74	87,43
Etranger & Inconnu	199	0	102	0	82	0	0,80	45,10	44,12	10,78	83,33
Région d'activité											
Région flamande	94.963	140,17	82.308	121,49	69.840	103,09	0,85	29,44	36,12	34,44	85,80
Région wallonne	43.046	116,92	38.654	104,99	34.495	93,70	0,89	27,77	40,66	31,57	85,40
Rég. Bruxelles-Cap.	15.802	127,31	13.432	108,22	12.018	96,83	0,89	26,77	38,53	34,69	81,65
Étranger & Inconnu	199	0	102	0	82	0	0,80	45,10	44,12	10,78	83,33
Communauté											
Communauté flamande	95.580	136,09	82.373	117,29	69.975	99,64	0,85	30,09	34,51	35,41	85,40
Communauté française	58.430	125,00	52.123	111,50	46.460	99,39	0,89	26,52	42,68	30,80	85,06
Total											
Belgique	154.010	131,66	134.496	114,98	116.435	99,54	0,87	28,71	37,67	33,62	85,27

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 21

Le tableau 21 présente la distribution géographique des infirmiers sur le territoire belge, par lieu d'activité (province et région) et par communauté.

Les différentes densités (par 10.000 habitants) de professionnels sont reprises, ainsi que les ETPs (en volume totale et moyenne), pour les différents niveaux administratifs (province, région et pays) du lieu d'activité et par communauté.

Le lieu d'activité (région ou province) pour les infirmiers salariés ou sous statut combiné est la région de l'implantation locale (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les infirmiers sous statut d'indépendant exclusif est le lieu du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Pour le calcul des densités, la répartition de la population belge entre communautés utilisée pour la région Bruxelles-Capitale est de 20% pour la Communauté flamande et 80% pour la Communauté française. Dans ce tableau, la population de référence est la population entière belge.

Explication

Colonne 2 : PA N¹ : Nombre d'infirmiers professionnellement actifs.

Colonne 3 : PA Dens. N¹ : Densité : $(PA N^1 / population\ 01/01/2023) \times 10.000$.

Colonne 4 : PR N² : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession.

Colonne 5 : PR Dens. N² : Densité : $(PR N^2 / population\ 01/01/2023) \times 10.000$.

Colonne 6 : PR ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés par les infirmiers actifs dans les soins de santé.

Colonne 7 : PR Dens ETP. : Densité : $(PR\ ETP\ Tot. / population\ 01/01/2023) \times 10.000$.

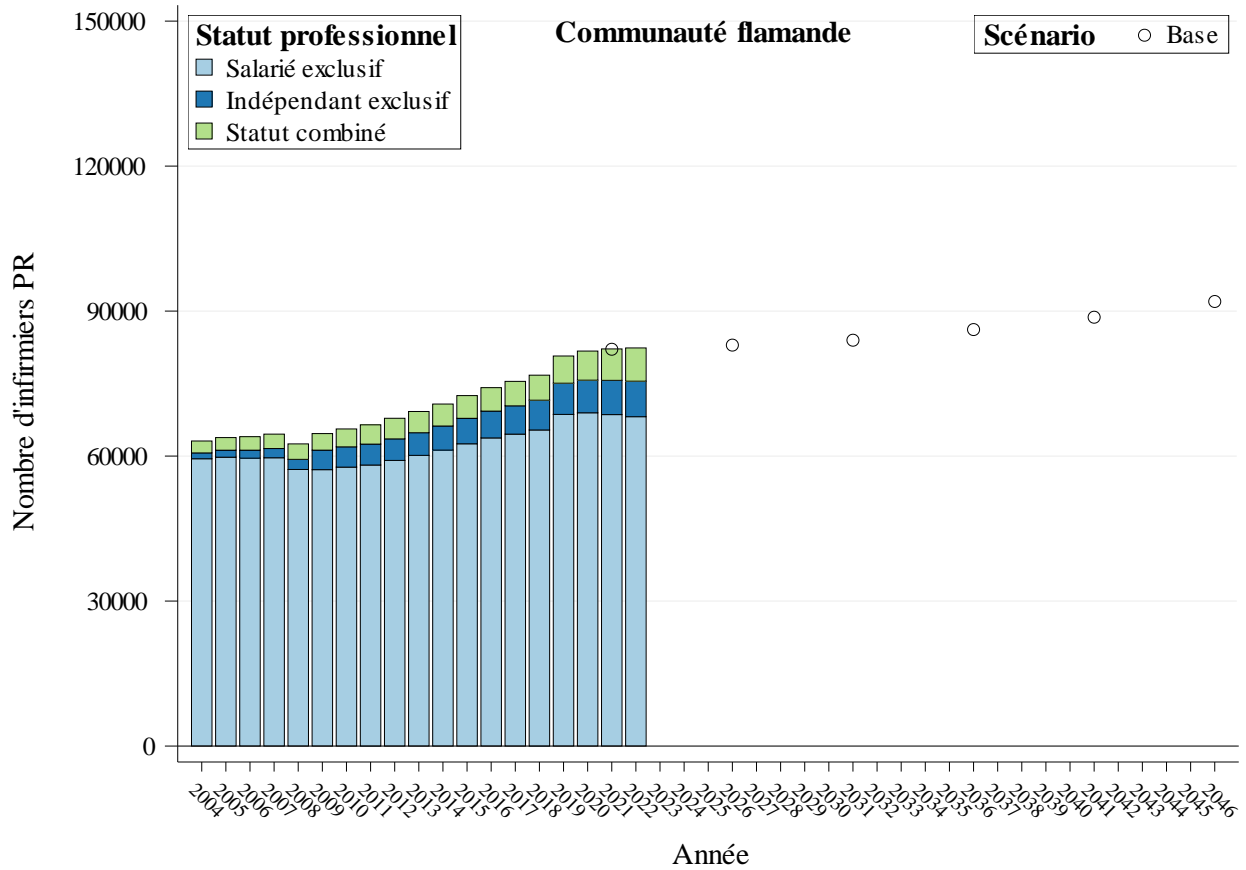
Colonne 8 : PR ETP Moy. : Moyenne des ETPs prestés par les infirmiers actifs dans les soins de santé $(PR\ ETP\ Tot. / PR\ N^2)$.

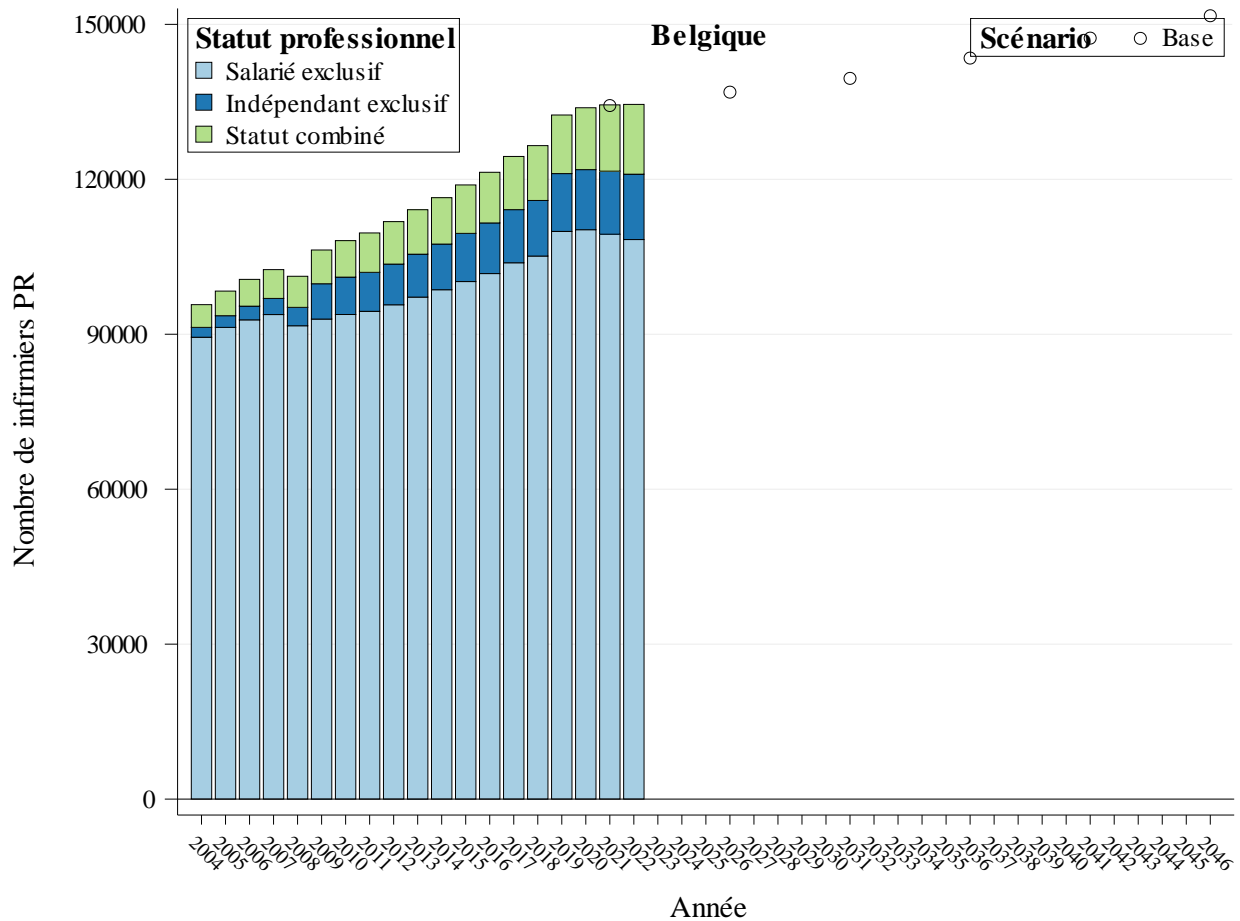
Colonnes 9, 10 & 11 : Age : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR N²) selon la catégorie d'âge (<35; 35<50; 50+).

Colonne 12 : Sexe : % N² Fem. : Pourcentage de femmes parmi les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR N²).

SECTION VI. MISE EN PERSPECTIVE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE PLANIFICATION

Figure 1. Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par statut professionnel de 2004 à 2022 et projections du nombre total d'ici 2046, selon la communauté et pour la Belgique





Lignes directrices pour l'interprétation - Figure 1

Le diagramme en bâtons présente le nombre observé d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par statut professionnel de 2004 à 2022. Les points montrent l'évolution du nombre attendu d'infirmiers dans les soins de santé (PR) tous les cinq ans de 2021 à 2046. Cette évolution est basée sur le scénario de base.

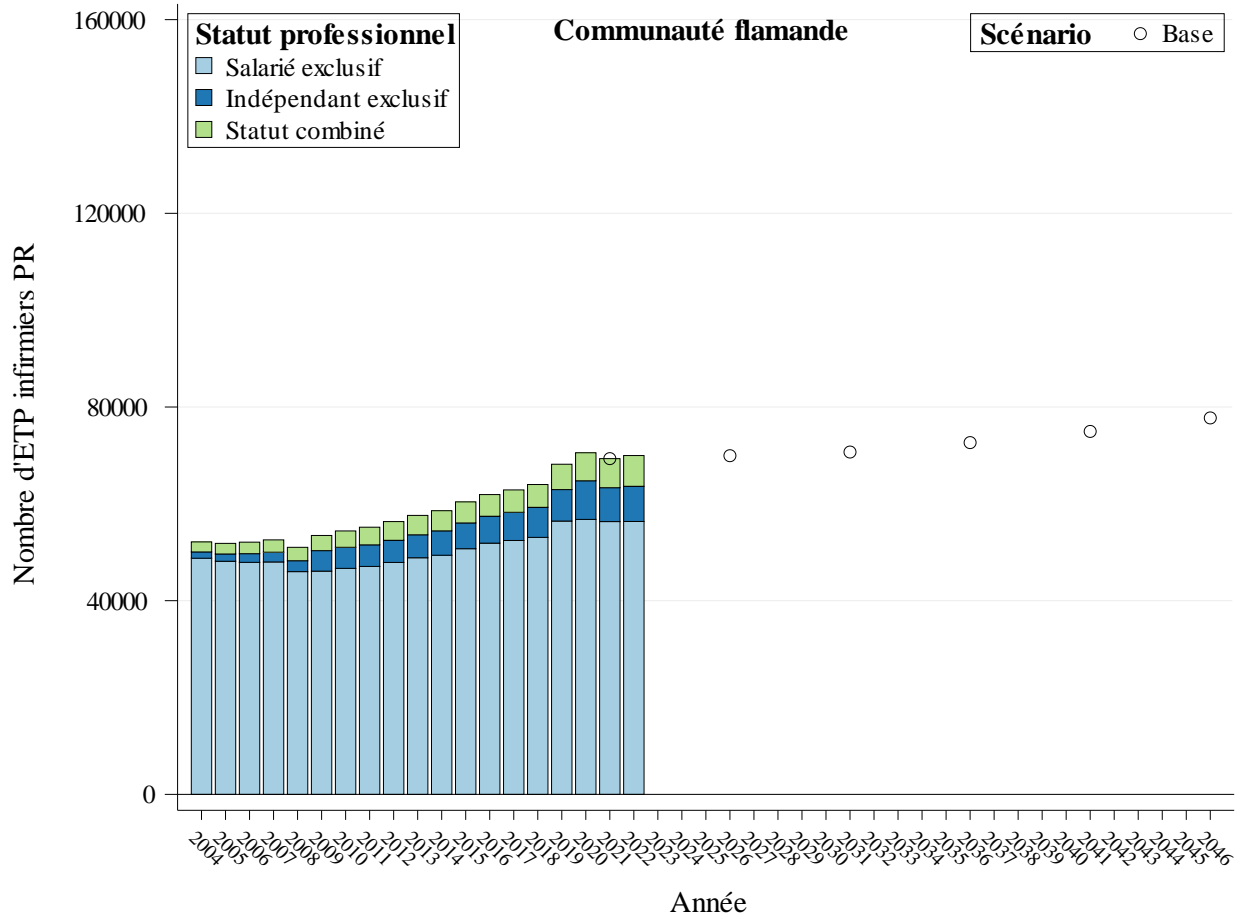
Explication

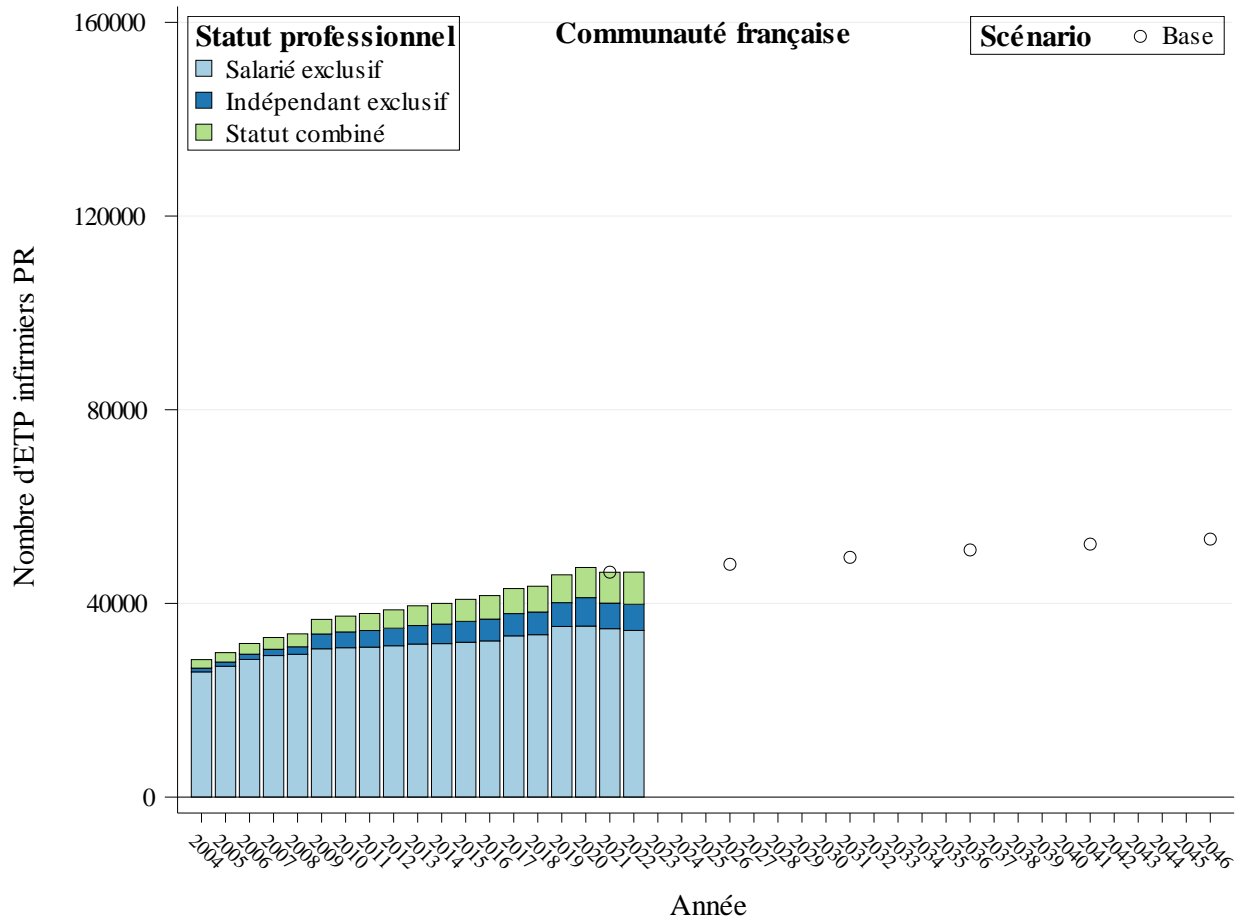
Les données du diagramme en bâtons proviennent des rapports PlanCad pour la période 2004-2018, pour la période 2019-2021 et pour 2022. Ces rapports décrivent la situation réelle des infirmiers sur le marché du travail belge.

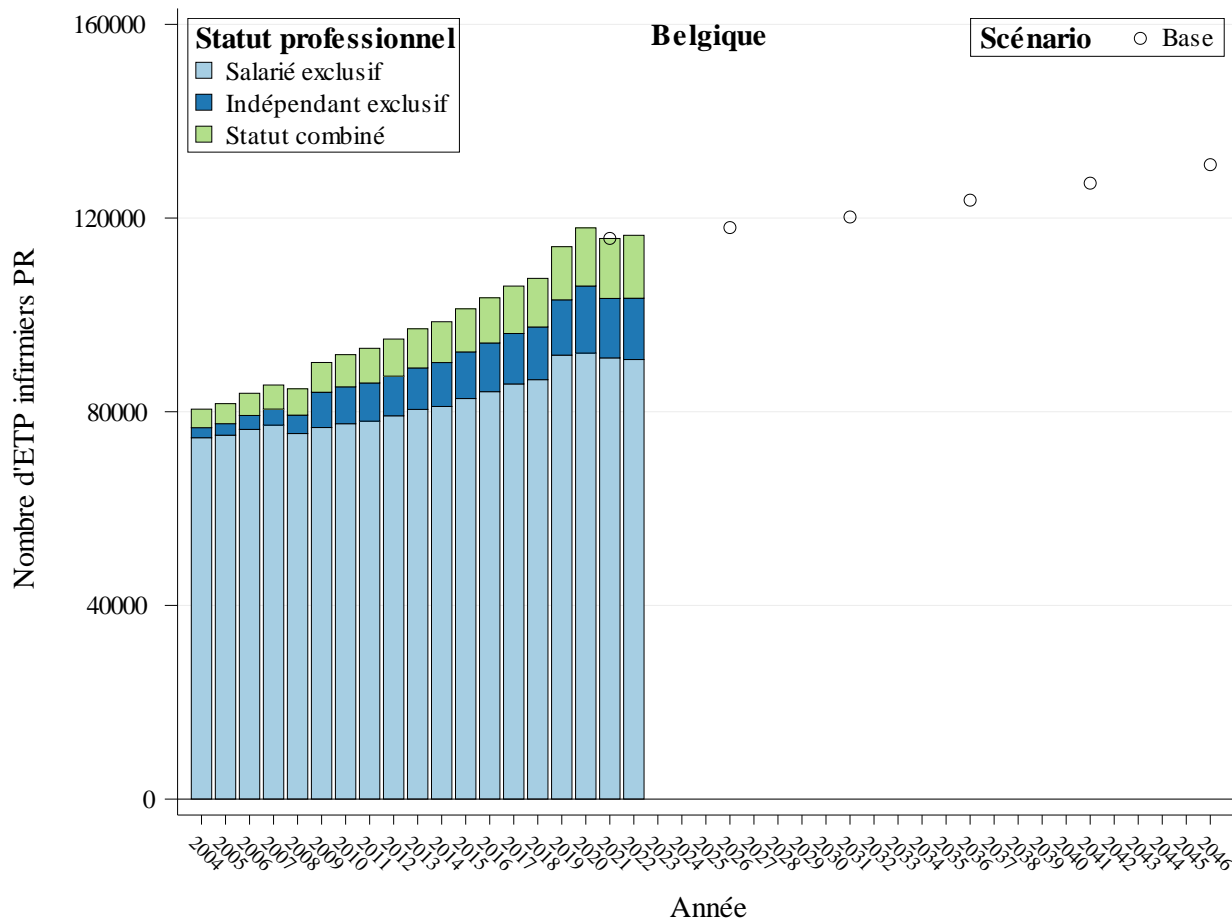
Les projections pour 2021-2046 ont été établies à partir du scénario de base. Ce scénario suppose la poursuite des tendances historiques.

Tous ces rapports sont disponibles sur le site www.health.belgium.be/hwf (= > Publications).

Figure 2. Nombre d'ETP des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par statut professionnel de 2004 à 2022 et projections du nombre total d'ici 2046, selon la communauté et pour la Belgique







Lignes directrices pour l'interprétation - Figure 2

Le diagramme en bâtons présente le nombre observé d'ETPs des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par statut professionnel de 2004 à 2022. Les points montrent l'évolution du nombre attendu d'ETPs des infirmiers dans les soins de santé (PR) tous les cinq ans de 2021 à 2046. Cette évolution est basée sur le scénario de base.

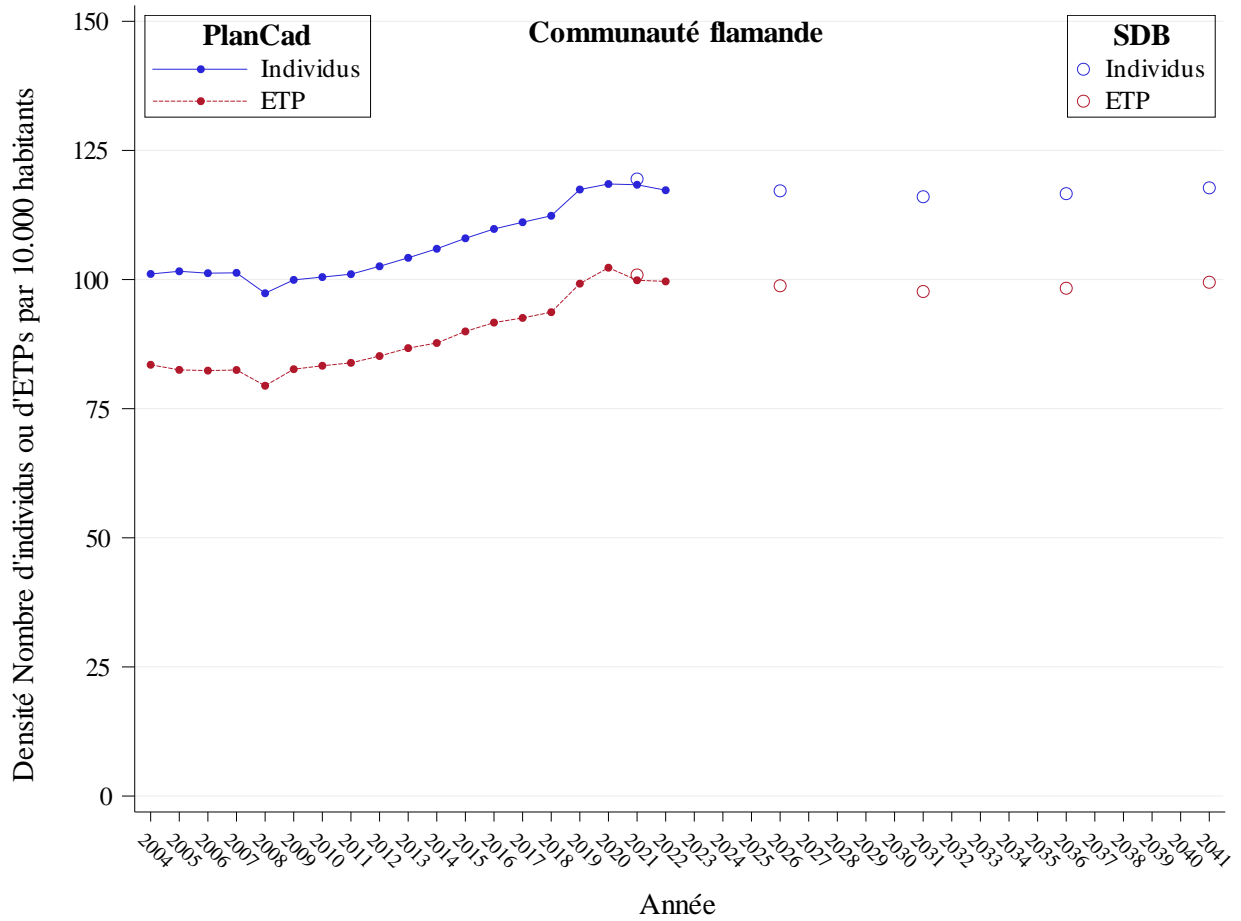
Explication

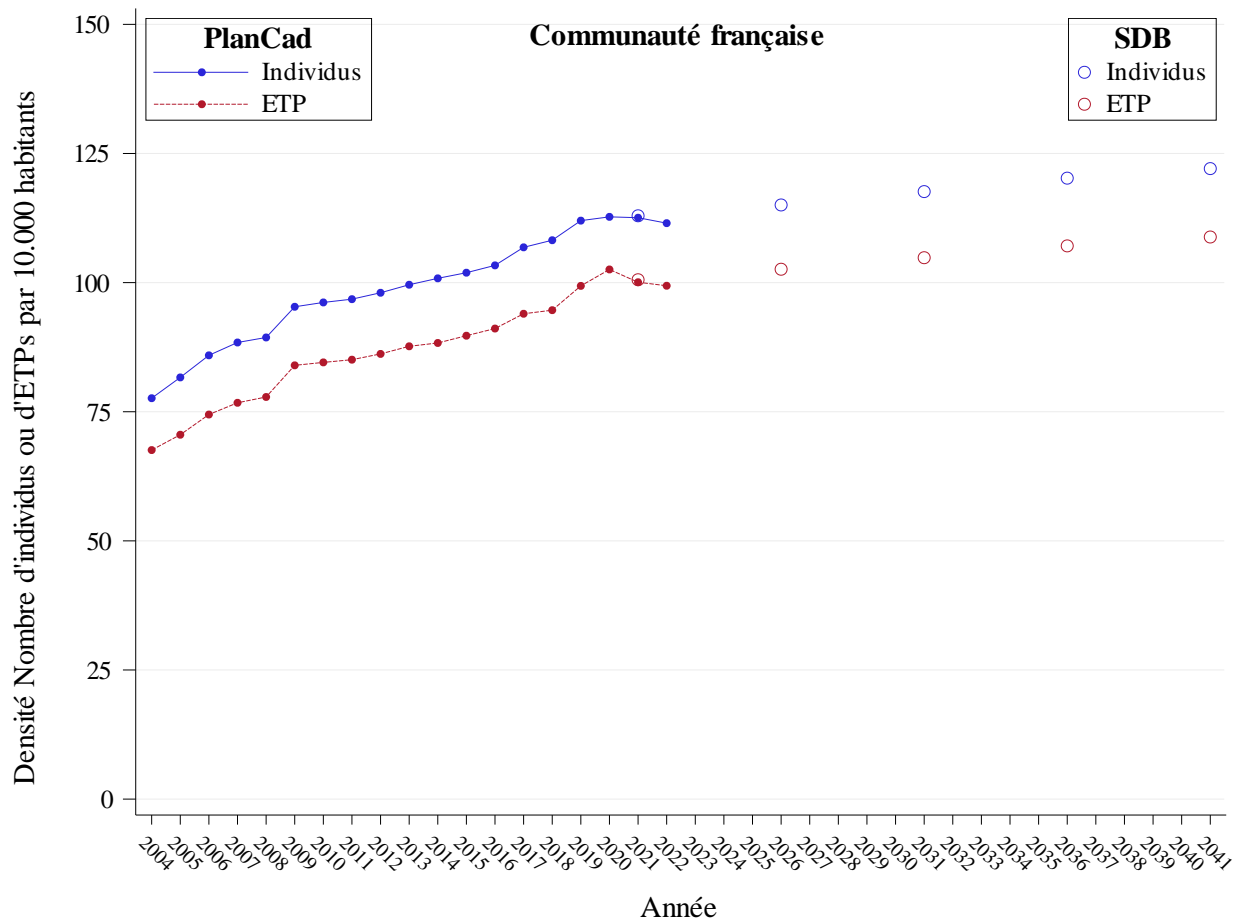
Les données du diagramme en bâtons proviennent des rapports PlanCad pour la période 2004-2018, pour la période 2019-2021 et pour 2022. Ces rapports décrivent la situation réelle des infirmiers sur le marché du travail belge.

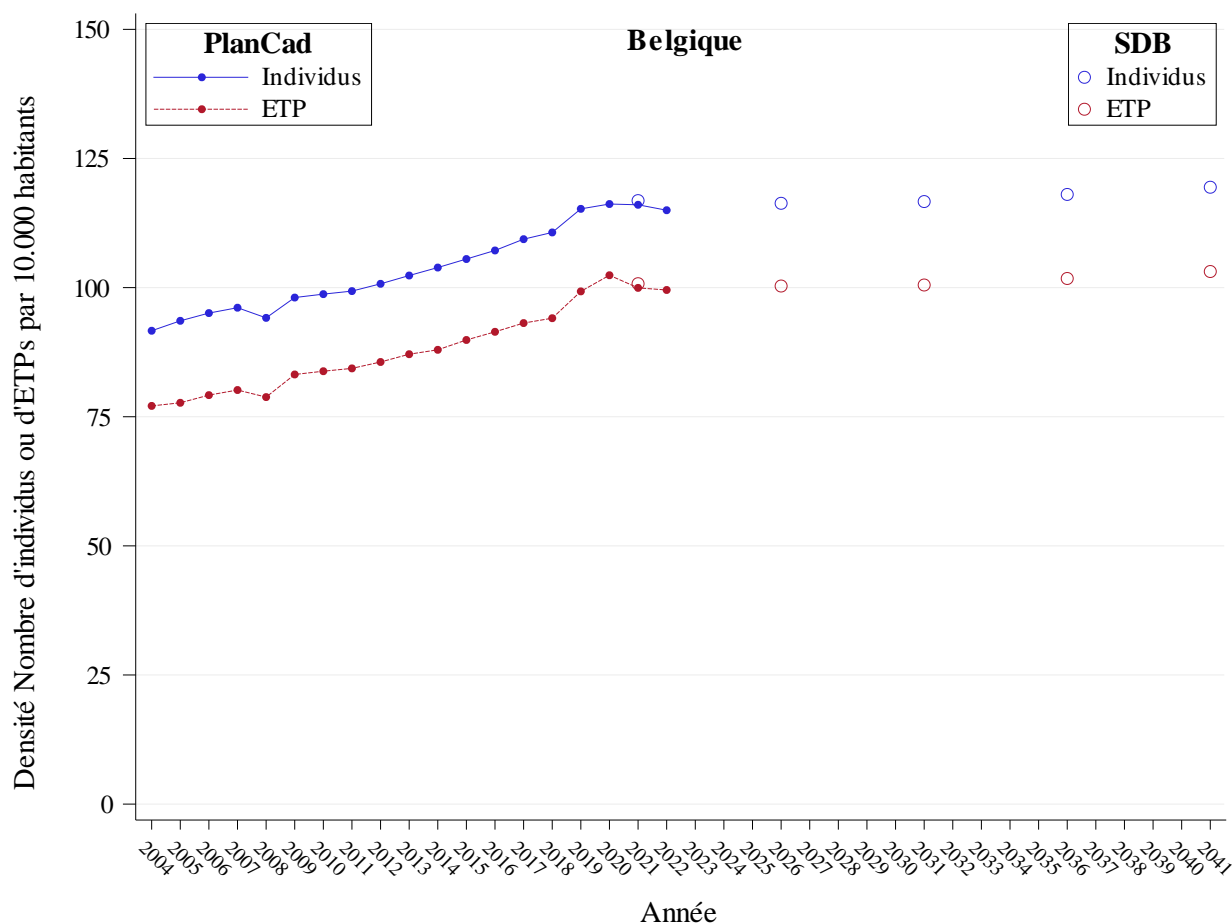
Les projections pour 2021-2046 ont été établies à partir du scénario de base. Ce scénario suppose la poursuite des tendances historiques.

Tous ces rapports sont disponibles sur le site www.health.belgium.be/hwf (=> Publications).

Figure 3. Densité des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) en individus et en ETP de 2004 à 2022 et les projections d'ici 2046, selon la communauté et pour la Belgique







Lignes directrices pour l'interprétation - Figure 3

Ce graphique montre l'évolution de la densité d'infirmiers (et de leurs ETP) actifs dans les soins de santé (PR) pour 10.000 habitants entre 2004 et 2046, par communauté et pour la Belgique.

Le graphique linéaire montre l'évolution des densités de 2004 à 2022 sur la base des données des rapports PlanCad.

Les symboles individuels indiquent les densités projetées tous les 5 ans de 2021 à 2046 sur la base du scénario de base.

La couleur bleue indique les densités du nombre d'infirmiers actifs tandis que la couleur rouge indique le nombre d'équivalents temps plein (ETP) exécutés par les infirmiers.

Explication

Densité : nombre d'infirmiers ou nombre d'ETP des infirmiers par 10.000 habitants.

Les données pour le graphique linéaire proviennent des données des PlanCad successifs 2004-2018, 2019-2021 et 2022. Ces rapports décrivent la situation effective des infirmiers sur le marché du travail en Belgique.

Les projections pour 2021-2046 ont été établies à partir du scénario de base (SDB). Ce scénario suppose la poursuite des tendances historiques.

Tous ces rapports sont disponibles sur le site www.health.belgium.be/hwf (=> Publications).

SECTION VII. ANNEXE

Tableau 22. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, par lieu d'activité, 31/12/2022

Flandre occidentale									
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	1.023	896	878		150	126	873	752	
25<30	2.483	2.388	2.256		342	316	2.141	1.940	
30<35	2.950	2.834	2.575		373	337	2.577	2.238	
35<40	2.702	2.597	2.289		312	273	2.390	2.016	
40<45	2.918	2.791	2.418		377	307	2.541	2.111	
45<50	2.910	2.773	2.387		371	322	2.539	2.065	
50<55	2.698	2.489	2.165		347	283	2.351	1.882	
55<60	3.131	2.729	2.304		385	308	2.746	1.996	
60<65	3.292	1.868	1.458		451	250	2.841	1.208	
65+	5.719	359	81		642	22	5.077	59	
Total	29.826	21.724	18.811		3.750	2.544	26.076	16.267	

Flandre orientale									
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	1.079	955	934		112	98	967	836	
25<30	2.885	2.758	2.633		413	372	2.472	2.261	
30<35	3.017	2.872	2.644		429	369	2.588	2.275	
35<40	2.659	2.530	2.286		367	317	2.292	1.969	
40<45	2.920	2.761	2.440		397	342	2.523	2.098	
45<50	3.135	2.922	2.553		423	346	2.712	2.207	
50<55	3.164	2.870	2.530		406	332	2.758	2.198	
55<60	3.549	3.053	2.604		471	370	3.078	2.234	
60<65	3.479	2.022	1.653		510	278	2.969	1.375	
65+	5.988	335	135		693	40	5.295	95	
Total	31.875	23.078	20.412		4.221	2.864	27.654	17.548	

Anvers										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	1.021	903	879		108	96	913	783		
25<30	2.797	2.669	2.498		350	325	2.447	2.173		
30<35	3.115	2.964	2.679		419	358	2.696	2.321		
35<40	2.620	2.479	2.140		392	330	2.228	1.810		
40<45	3.088	2.904	2.481		424	339	2.664	2.142		
45<50	3.255	2.992	2.520		460	347	2.795	2.173		
50<55	3.410	3.102	2.618		460	330	2.950	2.288		
55<60	4.099	3.497	2.957		565	421	3.534	2.536		
60<65	4.075	2.445	2.046		618	340	3.457	1.706		
65+	5.892	284	109		728	31	5.164	78		
Total	33.372	24.239	20.927		4.524	2.917	28.848	18.010		

Limbourg										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	568	448	436		76	59	492	377		
25<30	1.631	1.465	1.383		248	208	1.383	1.175		
30<35	1.852	1.704	1.562		284	254	1.568	1.308		
35<40	1.840	1.679	1.517		265	229	1.575	1.288		
40<45	2.032	1.853	1.605		258	204	1.774	1.401		
45<50	2.066	1.864	1.582		263	201	1.803	1.381		
50<55	1.866	1.641	1.367		257	200	1.609	1.167		
55<60	2.053	1.675	1.424		303	226	1.750	1.198		
60<65	1.792	1.012	803		218	111	1.574	692		
65+	3.505	188	58		463	12	3.042	46		
Total	19.205	13.529	11.737		2.635	1.704	16.570	10.033		

Brabant flamand										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	503	362	352		65	47	438	305		
25<30	1.458	1.340	1.234		244	206	1.214	1.028		
30<35	1.536	1.438	1.289		258	215	1.278	1.074		
35<40	1.348	1.260	1.079		240	188	1.108	891		
40<45	1.493	1.385	1.173		248	183	1.245	990		
45<50	1.706	1.541	1.261		274	189	1.432	1.072		
50<55	1.732	1.523	1.269		253	169	1.479	1.100		
55<60	2.245	1.885	1.585		331	232	1.914	1.353		
60<65	2.470	1.398	1.109		428	212	2.042	897		
65+	4.351	261	70		601	19	3.750	51		
Total	18.842	12.393	10.421		2.942	1.660	15.900	8.761		

Région Bruxelles Capitale

Région Bruxelles Capitale										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	436	328	310		60	45	376	265		
25<30	1.972	1.732	1.558		317	262	1.655	1.296		
30<35	2.162	1.985	1.728		420	337	1.742	1.391		
35<40	2.094	1.964	1.723		456	391	1.638	1.332		
40<45	2.173	2.064	1.748		447	374	1.726	1.374		
45<50	2.158	2.052	1.705		362	300	1.796	1.405		
50<55	2.011	1.876	1.591		333	264	1.678	1.327		
55<60	2.146	1.958	1.601		318	246	1.828	1.355		
60<65	1.959	1.657	1.369		298	223	1.661	1.146		
65+	1.848	186	99		108	23	1.740	76		
Total	18.959	15.802	13.432		3.119	2.465	15.840	10.967		

Brabant wallon

Brabant wallon										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	96	35	32		10	1	86	31		
25<30	327	270	255		40	35	287	220		
30<35	401	359	328		74	59	327	269		
35<40	387	343	305		73	66	314	239		
40<45	453	422	365		80	62	373	303		
45<50	518	462	394		59	40	459	354		
50<55	483	421	352		66	46	417	306		
55<60	541	405	341		49	31	492	310		
60<65	674	370	290		41	20	633	270		
65+	1.326	91	24		40	1	1.286	23		
Total	5.206	3.178	2.686		532	361	4.674	2.325		

Hainaut

Hainaut										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	573	456	444		68	53	505	391		
25<30	2.063	1.899	1.858		309	277	1.754	1.581		
30<35	2.625	2.441	2.364		451	418	2.174	1.946		
35<40	2.417	2.283	2.149		393	357	2.024	1.792		
40<45	2.527	2.358	2.180		397	365	2.130	1.815		
45<50	2.680	2.468	2.240		406	349	2.274	1.891		
50<55	2.336	2.068	1.843		271	228	2.065	1.615		
55<60	2.542	2.086	1.807		251	202	2.291	1.605		
60<65	2.392	1.384	1.158		272	162	2.120	996		
65+	3.819	287	116		226	19	3.593	97		
Total	23.974	17.730	16.159		3.044	2.430	20.930	13.729		

Namur										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	246	181	179		32	23	214	156		
25<30	772	680	668		119	100	653	568		
30<35	836	732	692		159	127	677	565		
35<40	815	739	678		130	109	685	569		
40<45	861	797	704		131	113	730	591		
45<50	867	790	706		144	124	723	582		
50<55	800	728	612		91	84	709	528		
55<60	837	696	571		83	64	754	507		
60<65	927	553	453		74	43	853	410		
65+	1.797	126	53		79	6	1.718	47		
Total	8.758	6.022	5.316		1.042	793	7.716	4.523		

Liège										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	401	312	308		32	22	369	286		
25<30	1.529	1.372	1.337		187	169	1.342	1.168		
30<35	1.919	1.748	1.669		278	242	1.641	1.427		
35<40	1.879	1.740	1.616		299	278	1.580	1.338		
40<45	2.011	1.872	1.703		295	262	1.716	1.441		
45<50	2.145	1.968	1.751		372	322	1.773	1.429		
50<55	1.832	1.635	1.434		243	197	1.589	1.237		
55<60	1.805	1.532	1.320		182	130	1.623	1.190		
60<65	1.873	1.131	972		208	135	1.665	837		
65+	3.317	208	83		243	14	3.074	69		
Total	18.711	13.518	12.193		2.339	1.771	16.372	10.422		

Luxembourg										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	132	79	77		11	7	121	70		
25<30	383	241	234		55	39	328	195		
30<35	450	307	289		72	40	378	249		
35<40	435	310	282		62	39	373	243		
40<45	554	380	344		83	45	471	299		
45<50	526	345	298		97	48	429	250		
50<55	437	300	264		43	22	394	242		
55<60	509	326	282		52	26	457	256		
60<65	518	260	217		52	22	466	195		
65+	770	50	13		45	1	725	12		
Total	4.714	2.598	2.300		572	289	4.142	2.011		

Étranger ou inconnu

					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	341	3	3		49	0	292	3		
25<30	1.955	29	17		322	2	1.633	15		
30<35	2.643	40	26		540	4	2.103	22		
35<40	1.947	33	19		447	2	1.500	17		
40<45	1.358	20	13		286	5	1.072	8		
45<50	1.316	23	13		237	2	1.079	11		
50<55	1.066	15	5		185	1	881	4		
55<60	1.183	15	4		163	0	1.020	4		
60<65	1.230	8	0		146	0	1.084	0		
65+	1.770	13	2		167	1	1.603	1		
Total	14.809	199	102		2.542	17	12.267	85		

Total

					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	6.419	4.958	4.832		773	577	5.646	4.255		
25<30	20.255	16.843	15.931		2.946	2.311	17.309	13.620		
30<35	23.506	19.424	17.845		3.757	2.760	19.749	15.085		
35<40	21.143	17.957	16.083		3.436	2.579	17.707	13.504		
40<45	22.388	19.607	17.174		3.423	2.601	18.965	14.573		
45<50	23.282	20.200	17.410		3.468	2.590	19.814	14.820		
50<55	21.835	18.668	16.050		2.955	2.156	18.880	13.894		
55<60	24.640	19.857	16.800		3.153	2.256	21.487	14.544		
60<65	24.681	14.108	11.528		3.316	1.796	21.365	9.732		
65+	40.102	2.388	843		4.035	189	36.067	654		
Total	228.251	154.010	134.496		31.262	19.815	196.989	114.681		

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 22

Le tableau 22 donne la répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, pour chaque province d'activité et la Belgique (au 31/12/2022).

Le graphique à gauche, avec les bâtonnets verts indique le pourcentage d'individus par groupe d'analyse (LTP, PA ou PR) par rapport au nombre total d'individus en droit d'exercer (Total LTP) et ce dans chaque catégorie d'âge. En d'autres termes, au sein du groupe LTP ('Licensed To practice'), la proportion de PA ('Professionally Active') est donnée, et au sein du groupe PA, la proportion de PR ('Practising') est donnée. Les divers groupes d'analyse sont décrits en détail ci-dessous.

Dans le graphique de droite, ces populations sont réparties par âge et par sexe : la couleur bleue indique la partie des hommes par catégorie d'âge et la couleur rouge représente la partie des femmes par catégorie d'âge.

Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et groupes d'analyses.

La région d'activité pour les infirmiers sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2022 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les infirmiers sous statut d'indépendant exclusif ou pour les infirmiers inactifs en droit de prester est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonnes 2, 6 et 8 : LTP (= Licensed to practice): Nombre de personnes disposant d'un visa en tant qu'infirmiers et sont donc autorisées à exercer la profession d'infirmiers selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 2), pour les hommes (colonne 6), pour les femmes (colonne 8). Tous les individus de la base de données du SPF SPSCAE qui sont titulaires d'un visa d'infirmiers sont repris dans le groupe d'analyse LTP. Il est à noter que les personnes titulaires à la fois d'un diplôme d'infirmier et d'un diplôme complémentaire de master de médecin, dentiste ou pharmacien, ne font pas partie de ce groupe d'analyse étant donné que l'on part du principe qu'elles exercent une profession liée à leur diplôme de master. .

Colonne 3 : PA (= Professionally active): Nombre d'infirmiers professionnellement actifs selon leur catégorie d'âge. Un infirmier en droit de prester (LTP) est considéré comme actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31 décembre 2022 ou repris au 31 décembre 2022 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2022.

Colonnes 4, 7 et 9 : PR (= Practising): Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 4), pour les hommes (colonne 7) et pour les femmes (colonne 9). Font partis de ce groupe d'analyse les infirmiers actifs du groupe d'analyse PA exerçant une activité dans les soins de santé. Une personne est affectée au groupe d'analyse PR lorsqu'elle est inscrite à l'INASTI au 31/12/2022 et a atteint un niveau d'activité global d'au moins 10% d'un emploi d'indépendant à temps plein, OU est reprise au 31/12/2022 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2022 et dont au moins un employeur est dans le secteur des soins de santé. Un emploi d'indépendant à temps plein pour la nomenclature des infirmiers équivaut à un montant brut de remboursements de 87.657€ par an et à 7.624 prestations INAMI par an.

Tableau 23. Caractéristiques des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par province d'activité, 31/12/2022

Lieu d'activité	PR	Statut prof.			Nationalité		Sexe		INAMI
	N	% Sal.	% Comb.	% Ind.	% Belge	% diplôme belge	% homme	% femme	% au moins 763
Région flamande									
Flandre occidentale	18.811	81,1	8,8	10,0	98,7	98,8	13,5	86,5	22,1
Flandre orientale	20.412	85,1	7,1	7,7	98,2	98,4	14,0	86,0	17,8
Anvers	20.927	83,6	8,4	8,0	96,8	97,6	13,9	86,1	15,9
Limbourg	11.737	76,6	8,2	15,1	98,1	98,9	14,5	85,5	29,1
Brabant flamand	10.421	82,0	8,4	9,6	95,9	96,4	15,9	84,1	17,9
Région Bruxelles-Capitale									
Bruxelles	13.432	84,4	13,8	1,8	83,7	87,5	18,4	81,6	8,0
Région wallonne									
Brabant wallon	2.686	74,0	15,5	10,5	88,8	89,6	13,4	86,6	21,2
Hainaut	16.159	71,5	13,8	14,6	81,7	96,0	15,0	85,0	26,4
Namur	5.316	74,7	12,0	13,3	91,6	96,2	14,9	85,1	22,5
Liège	12.193	81,0	11,9	7,2	95,0	97,2	14,5	85,5	15,8
Luxembourg	2.300	84,0	9,1	6,8	82,9	90,2	12,6	87,4	18,7
Étranger ou inconnu									
Étranger ou inconnu	102	.	.	100,0	35,3	93,1	16,7	83,3	100,0
Total									
Belgique	134.496	80,6	10,0	9,4	93,4	96,3	14,7	85,3	19,3

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 23

Ce tableau décrit les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR = Practising) par province d'activité (au 31/12/2022). Outre le nombre absolu, la distribution selon le statut professionnel, la nationalité, le genre et l'activité INAMI est présentée.

Le lieu d'activité pour les infirmiers salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2022 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les infirmiers sous statut exclusif d'indépendant est le lieu du domicile.

Explication

Colonne 2 : PR N : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 3 : % Sal. : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé avec un statut de salarié au 31/12/2022.

Colonne 4 : % Comb. : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé combinant au moins une activité comme salarié et une activité comme indépendant au 31/12/2022.

Colonne 5 : % Ind. : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé ayant un statut professionnel indépendant au 31/12/2022.

Colonne 6 : % Belge : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé avec la nationalité belge.

Colonne 7 : % diplôme belge : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé disposant d'un diplôme d'origine belge.

Colonne 8 : % homme : Pourcentage d'hommes dans la population active dans les soins de santé.

Colonne 9 : % femme : Pourcentage de femmes dans la population active dans les soins de santé.

Colonne 10 : INAMI % au moins 763 prest. : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé ayant au minimum 763 prestations de l'article 8 de la nomenclature INAMI comptabilisées en 2022.

Les pourcentages sont calculés par ligne et expriment la fraction que chaque caractéristique représente au sein d'une province d'activité ou de la Belgique.

Tableau 24. Répartition des infirmiers salariés actifs dans les soins de santé (PR) et des équivalents temps-plein selon le lieu d'activité, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2022

		ONSS													
		Secteur de soins de santé													
		Santé communautaire													
		Hôpital		MR(S)		Soins à domicile		CPAS		Aide		Autre santé		Total santé	
	Age	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
Région flamande															
Flandre occidentale	<30	1.886	0,93	452	0,89	221	0,86	0	0	117	0,86	185	0,72	2.809	0,92
	30<45	3.789	0,82	1.418	0,82	557	0,75	22	0,73	361	0,79	398	0,70	6.440	0,82
	45<60	3.473	0,80	1.606	0,78	576	0,71	24	0,82	370	0,75	268	0,63	6.238	0,78
	60+	699	0,72	402	0,73	136	0,59	7	0,73	93	0,63	61	0,56	1.383	0,70
	Tot	9.847	0,83	3.878	0,80	1.490	0,74	53	0,77	941	0,77	912	0,68	16.870	0,81
Flandre orientale	<30	2.319	0,94	344	0,89	260	0,83	2	0,60	99	0,88	330	0,83	3.313	0,92
	30<45	4.194	0,84	1.173	0,85	572	0,75	16	0,72	259	0,79	560	0,75	6.700	0,83
	45<60	3.985	0,82	1.753	0,80	684	0,73	43	0,82	327	0,77	423	0,69	7.131	0,81
	60+	893	0,75	414	0,71	127	0,63	14	0,78	96	0,76	125	0,55	1.649	0,73
	Tot	11.391	0,84	3.684	0,81	1.643	0,74	75	0,79	781	0,79	1.438	0,73	18.793	0,83
Anvers	<30	2.439	0,94	247	0,88	194	0,83	3	0,92	67	0,89	247	0,82	3.162	0,93
	30<45	4.267	0,83	1.141	0,83	377	0,76	34	0,85	302	0,78	502	0,71	6.546	0,82
	45<60	4.646	0,81	1.594	0,80	400	0,74	70	0,87	381	0,80	464	0,65	7.467	0,80
	60+	1.163	0,75	485	0,73	98	0,65	19	0,72	137	0,66	134	0,50	2.016	0,72
	Tot	12.515	0,83	3.467	0,81	1.069	0,76	126	0,84	887	0,78	1.347	0,69	19.191	0,82
Limbourg	<30	1.130	0,93	195	0,87	185	0,80	5	1,00	25	0,81	80	0,81	1.609	0,91
	30<45	2.270	0,83	678	0,80	501	0,72	17	0,80	143	0,73	293	0,70	3.850	0,81
	45<60	2.002	0,81	782	0,80	511	0,71	32	0,84	207	0,74	246	0,67	3.740	0,79
	60+	347	0,74	148	0,70	112	0,63	12	0,76	57	0,64	41	0,56	714	0,70
	Tot	5.749	0,84	1.803	0,80	1.309	0,72	66	0,83	432	0,73	660	0,69	9.913	0,81
Brabant flamand	<30	1.124	0,94	174	0,90	84	0,87	1	1,00	31	0,88	53	0,77	1.457	0,93
	30<45	1.904	0,84	753	0,87	177	0,75	19	0,87	132	0,75	177	0,75	3.135	0,84
	45<60	2.044	0,82	1.056	0,83	244	0,69	33	0,83	202	0,74	200	0,69	3.734	0,81
	60+	599	0,75	287	0,73	71	0,62	11	0,67	68	0,65	37	0,70	1.068	0,73
	Tot	5.671	0,84	2.270	0,84	576	0,73	64	0,82	433	0,74	467	0,73	9.394	0,83
Région Bruxelles-Capitale															
Bruxelles	<30	1.492	0,91	70	0,93	32	0,76	1	1,00	60	0,87	237	0,78	1.853	0,91
	30<45	3.775	0,85	656	0,89	72	0,74	25	0,91	192	0,80	610	0,70	5.076	0,88
	45<60	3.518	0,84	753	0,90	63	0,75	25	0,85	170	0,80	464	0,71	4.797	0,87
	60+	1.016	0,79	205	0,86	18	0,74	6	1,00	56	0,77	149	0,66	1.420	0,81
	Tot	9.801	0,85	1.684	0,89	185	0,75	57	0,90	478	0,81	1.460	0,71	13.146	0,87

		ONSS													
		Secteur de soins de santé													
		Santé communautaire													
		Hôpital		MR(S)		Soins à domicile		CPAS		Aide		Autre santé		Total santé	
	Age	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
Région wallonne															
Brabant wallon	<30	202	0,92	27	0,88	29	0,84	0	0	6	0,72	8	0,66	267	0,91
	30<45	551	0,82	218	0,88	29	0,79	4	0,84	37	0,72	75	0,66	885	0,84
	45<60	598	0,82	248	0,86	44	0,65	14	0,84	35	0,75	50	0,67	973	0,82
	60+	161	0,75	63	0,74	25	0,62	5	0,76	5	0,38	13	0,57	267	0,73
	Tot	1.512	0,82	556	0,85	127	0,72	23	0,82	83	0,71	146	0,66	2.392	0,83
Hainaut	<30	1.656	0,94	216	0,89	83	0,85	3	0,93	71	0,88	65	0,74	2.071	0,93
	30<45	3.881	0,87	1.085	0,87	217	0,80	30	0,90	250	0,80	263	0,70	5.631	0,87
	45<60	3.268	0,84	1.183	0,86	108	0,76	36	0,84	223	0,80	215	0,73	4.963	0,85
	60+	739	0,78	173	0,76	21	0,62	19	0,81	43	0,70	49	0,58	1.033	0,77
	Tot	9.544	0,87	2.657	0,86	429	0,79	88	0,86	587	0,80	592	0,71	13.698	0,86
Namur	<30	616	0,92	77	0,90	31	0,90	1	1,00	23	0,73	27	0,64	767	0,91
	30<45	1.220	0,83	308	0,84	72	0,72	8	0,95	76	0,83	126	0,62	1.775	0,83
	45<60	1.070	0,81	353	0,83	49	0,75	11	0,89	71	0,79	116	0,71	1.645	0,82
	60+	250	0,74	78	0,78	11	0,58	2	0,70	22	0,74	39	0,62	401	0,73
	Tot	3.156	0,83	816	0,84	163	0,75	22	0,90	192	0,79	308	0,66	4.588	0,83
Liège	<30	1.241	0,93	134	0,89	58	0,77	1	0,94	74	0,94	104	0,60	1.577	0,92
	30<45	3.144	0,84	847	0,84	163	0,77	16	0,85	195	0,83	324	0,57	4.558	0,84
	45<60	2.828	0,83	911	0,85	136	0,76	18	0,93	141	0,80	275	0,58	4.187	0,84
	60+	640	0,77	189	0,76	28	0,54	6	0,82	47	0,66	79	0,51	968	0,75
	Tot	7.853	0,84	2.081	0,84	385	0,75	41	0,88	457	0,82	782	0,57	11.290	0,84
Luxembourg	<30	205	0,98	30	0,93	20	0,95	5	0,86	23	0,89	15	0,79	293	0,97
	30<45	503	0,87	158	0,79	54	0,72	21	0,85	70	0,76	46	0,72	844	0,84
	45<60	405	0,82	182	0,83	69	0,70	28	0,83	65	0,70	48	0,74	786	0,81
	60+	134	0,74	41	0,74	14	0,70	3	1,00	13	0,66	11	0,54	216	0,72
	Tot	1.247	0,86	411	0,81	157	0,74	57	0,85	171	0,74	120	0,72	2.139	0,83
Belgique															
Total	<30	14.310	0,93	1.966	0,89	1.197	0,83	22	0,91	596	0,87	1.351	0,77	19.178	0,92
	30<45	29.498	0,84	8.435	0,84	2.791	0,75	212	0,84	2.017	0,79	3.374	0,70	45.440	0,84
	45<60	27.837	0,82	10.421	0,82	2.884	0,72	334	0,85	2.192	0,77	2.769	0,67	45.661	0,82
	60+	6.641	0,76	2.485	0,74	661	0,62	104	0,77	637	0,68	738	0,57	11.135	0,74
	Tot	78.286	0,84	23.307	0,83	7.533	0,74	672	0,84	5.442	0,78	8.232	0,69	121.414	0,83

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 24

Ce tableau présente le nombre total d'infirmiers actifs (PA) dans le secteur des soins de santé ou Practising (PR) et l'ETP moyen, pour chaque province d'activité et la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS.

Ce tableau donne un aperçu des différents sous-secteurs des soins de santé.

Le groupe d'analyse 'Practising' représente la force de travail du système de santé. Même si exercer comme enseignant infirmier est conceptuellement une forme d'exercice de l'art infirmier, il a été choisi de ne pas inclure les infirmiers salariés dans le secteur de l'enseignement dans ce groupe d'analyse.

Attention ! Certains infirmiers peuvent être actifs dans plusieurs sous-secteurs. Ils sont repris dans chacun des sous-secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur 'Hôpital' avec une activité dans le secteur 'Soins à domicile' sera comptée une fois dans la colonne 'Hôpital' et une fois à la colonne 'Soins à domicile'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total santé'. Par conséquent, la somme des sous-secteurs peut être supérieure au N du total.

Le lieu d'activité pour les infirmiers salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2022 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail.

La somme du nombre d'infirmiers salariés actifs en Région flamande, en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale est égale à la somme du nombre d'infirmiers salariés en Communauté flamande et en Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total d'infirmiers salariés actifs en Belgique.

Explication

ONSS : Information sur le nombre total des infirmiers actifs et l'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Regardons la composition des différents sous-secteurs des soins de santé ONSS ('salariés'), dont la délimitation est basée sur le code NACE de l'employeur. Pour chaque sous-secteur délimité, on reprend les principales composantes :

Hôpital : Hôpitaux généraux, gériatriques, spécialisés, psychiatriques et autres services hospitaliers y compris les hôpitaux du CPAS.

MRS : Maisons de repos et de soins, y compris les maison de repos et de soins du CPAS.

Soins à domicile : Activités infirmiers y compris les soins à domicile du CPAS.

CPAS : Centres publics d'action sociale à l'exclusion des hôpitaux, des centres de soins résidentiels et des services de soins à domicile du CPAS.

Aide : Aide sociale: aide à la personne, institutions pour personnes handicapées (adultes ou mineures) avec ou sans logement, autres formes d'assistance sociale sans logement,...

Autre santé : Pratiques des dentistes ou spécialistes, activités laboratoires, activités sages-femmes,...

N : nombre d'infirmiers actifs ayant une activité professionnelle dans un sous-secteur.

ETP Moy. : L'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Tableau 25 Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, par lieu d'activité, 31/12/2022

Flandre occidentale												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	556	530,3	0,95	112	104,1	0,93	173	132,4	0,77	73	59,5	0,82
25<30	1.330	1.230,5	0,93	340	298,9	0,88	492	377,6	0,77	228	173,7	0,76
30<35	1.395	1.190,3	0,85	458	385,0	0,84	551	429,8	0,78	275	208,7	0,76
35<40	1.161	929,9	0,80	477	382,0	0,80	515	436,8	0,85	235	179,8	0,77
40<45	1.233	983,8	0,80	483	391,1	0,81	545	477,0	0,88	265	194,2	0,73
45<50	1.149	926,2	0,81	556	450,3	0,81	530	463,4	0,87	255	184,2	0,72
50<55	1.169	944,2	0,81	458	368,4	0,80	416	360,2	0,87	202	146,3	0,72
55<60	1.155	891,0	0,77	592	426,5	0,72	427	355,2	0,83	204	134,9	0,66
60<65	690	496,5	0,72	386	284,3	0,74	268	207,1	0,77	142	89,3	0,63
65+	9	5,6	0,62	16	7,8	0,49	38	28,3	0,74	19	8,4	0,44
	9.847	8.128,3	0,83	3.878	3.098,5	0,80	3.955	3.267,7	0,83	1.898	1.379,1	0,73

Flandre orientale												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	673	646,8	0,96	64	56,6	0,88	141	114,9	0,81	78	66,0	0,85
25<30	1.646	1.523,3	0,93	280	249,2	0,89	446	372,0	0,83	351	297,0	0,85
30<35	1.540	1.330,4	0,86	391	330,5	0,85	454	364,5	0,80	326	258,8	0,79
35<40	1.317	1.078,8	0,82	360	304,2	0,84	439	391,4	0,89	244	181,2	0,74
40<45	1.337	1.100,5	0,82	422	356,9	0,85	506	472,1	0,93	262	192,6	0,74
45<50	1.307	1.078,0	0,82	562	459,2	0,82	487	442,3	0,91	275	203,8	0,74
50<55	1.381	1.138,5	0,82	545	445,7	0,82	408	374,6	0,92	267	196,6	0,74
55<60	1.297	1.056,9	0,81	646	495,4	0,77	466	393,4	0,84	248	177,9	0,72
60<65	872	655,2	0,75	384	280,8	0,73	244	205,6	0,84	185	132,8	0,72
65+	21	13,2	0,63	30	14,3	0,48	38	25,3	0,67	49	19,7	0,40
	11.391	9.621,6	0,84	3.684	2.992,8	0,81	3.629	3.156,2	0,87	2.285	1.726,4	0,76

Anvers												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	687	657,9	0,96	41	36,0	0,88	108	77,3	0,72	68	60,0	0,88
25<30	1.752	1.633,1	0,93	206	180,7	0,88	406	312,8	0,77	248	203,7	0,82
30<35	1.629	1.394,1	0,86	383	321,1	0,84	480	366,1	0,76	281	220,0	0,78
35<40	1.268	1.037,5	0,82	326	266,5	0,82	408	352,9	0,87	232	166,5	0,72
40<45	1.370	1.106,3	0,81	432	354,5	0,82	461	396,2	0,86	320	236,2	0,74
45<50	1.450	1.171,5	0,81	443	365,5	0,83	424	379,9	0,90	292	217,4	0,74
50<55	1.505	1.215,6	0,81	512	428,1	0,84	385	340,5	0,88	308	229,7	0,75
55<60	1.691	1.353,5	0,80	639	487,8	0,76	397	333,4	0,84	311	218,0	0,70
60<65	1.142	860,0	0,75	451	333,1	0,74	235	190,6	0,81	257	157,0	0,61
65+	21	10,3	0,49	34	20,7	0,61	24	13,6	0,57	32	14,3	0,45
	12.515	10.439,9	0,83	3.467	2.793,8	0,81	3.328	2.763,4	0,83	2.349	1.722,8	0,73

Limbourg												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	311	294,1	0,95	30	27,6	0,92	82	59,9	0,73	23	18,4	0,80
25<30	819	755,8	0,92	165	142,8	0,87	370	267,3	0,72	87	72,0	0,83
30<35	807	695,5	0,86	221	179,0	0,81	465	351,3	0,76	140	100,7	0,72
35<40	759	617,5	0,81	204	165,2	0,81	484	372,7	0,77	131	89,3	0,68
40<45	704	574,6	0,82	253	198,6	0,78	543	441,8	0,81	181	133,5	0,74
45<50	709	584,2	0,82	265	215,3	0,81	491	414,1	0,84	181	126,9	0,70
50<55	644	521,2	0,81	254	206,3	0,81	381	314,9	0,83	154	112,8	0,73
55<60	649	513,7	0,79	263	205,9	0,78	401	319,0	0,80	149	105,0	0,70
60<65	340	252,5	0,74	145	101,6	0,70	232	169,2	0,73	102	64,6	0,63
65+	7	4,2	0,60	3	1,7	0,55	41	23,1	0,56	8	4,0	0,50
	5.749	4.813,3	0,84	1.803	1.443,7	0,80	3.490	2.733,2	0,78	1.156	827,2	0,72

Brabant flamand												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	272	259,9	0,96	29	26,4	0,91	51	39,2	0,77	8	6,1	0,76
25<30	852	797,6	0,94	145	130,9	0,90	195	163,5	0,84	77	62,9	0,82
30<35	760	657,0	0,86	247	220,7	0,89	223	176,2	0,79	94	69,9	0,74
35<40	550	460,5	0,84	248	216,3	0,87	216	182,2	0,84	103	77,2	0,75
40<45	594	477,2	0,80	258	217,7	0,84	231	209,5	0,91	130	101,4	0,78
45<50	582	481,7	0,83	343	292,9	0,85	239	219,1	0,92	137	100,7	0,74
50<55	656	539,3	0,82	319	264,6	0,83	219	194,2	0,89	131	96,1	0,73
55<60	806	649,8	0,81	394	321,3	0,82	262	215,2	0,82	164	118,9	0,72
60<65	586	441,0	0,75	260	195,3	0,75	171	131,9	0,77	108	73,3	0,68
65+	13	9,1	0,70	27	15,4	0,57	26	16,2	0,62	8	4,0	0,51
	5.671	4.773,0	0,84	2.270	1.901,5	0,84	1.833	1.547,1	0,84	960	710,6	0,74

Région Bruxelles Capitale												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	267	242,9	0,91	3	3,0	1,00	13	5,5	0,42	41	33,0	0,80
25<30	1.225	1.117,5	0,91	67	62,2	0,93	71	44,4	0,62	256	205,8	0,80
30<35	1.278	1.114,5	0,87	162	144,6	0,89	128	89,9	0,70	266	210,6	0,79
35<40	1.249	1.052,8	0,84	236	213,8	0,91	150	98,8	0,66	265	189,7	0,72
40<45	1.248	1.042,5	0,84	258	222,7	0,86	194	128,1	0,66	291	204,9	0,70
45<50	1.208	1.012,7	0,84	265	232,0	0,88	151	118,8	0,79	249	183,6	0,74
50<55	1.119	945,2	0,84	274	252,2	0,92	142	98,6	0,69	213	163,9	0,77
55<60	1.191	992,6	0,83	214	194,8	0,91	93	63,4	0,68	194	139,4	0,72
60<65	986	785,5	0,80	181	159,5	0,88	77	48,5	0,63	177	130,6	0,74
65+	30	21,7	0,72	24	16,8	0,70	21	14,1	0,67	32	17,4	0,54
	9.801	8.327,7	0,85	1.684	1.501,7	0,89	1.040	709,9	0,68	1.984	1.478,8	0,75

Brabant wallon												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	25	21,4	0,85	2	2,0	1,00	6	4,3	0,72	0	0,0	0
25<30	177	164,2	0,93	25	21,8	0,87	59	43,3	0,73	14	9,6	0,68
30<35	219	191,9	0,88	46	39,4	0,86	61	41,2	0,68	25	16,7	0,67
35<40	146	114,7	0,79	85	75,5	0,89	63	44,1	0,70	47	30,8	0,65
40<45	186	144,7	0,78	87	76,8	0,88	79	72,3	0,92	44	32,1	0,73
45<50	221	184,0	0,83	83	71,1	0,86	75	63,2	0,84	39	28,5	0,73
50<55	185	147,2	0,80	97	88,1	0,91	71	63,2	0,89	29	21,1	0,73
55<60	192	157,1	0,82	68	53,8	0,79	69	49,9	0,72	31	22,1	0,71
60<65	156	117,0	0,75	59	43,5	0,74	70	46,1	0,66	21	12,1	0,58
65+	5	3,9	0,77	4	3,0	0,76	14	9,1	0,65	2	1,0	0,52
	1.512	1.246,0	0,82	556	475,0	0,85	567	436,7	0,77	252	174,0	0,69

Hainaut												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	355	337,3	0,95	34	29,5	0,87	71	38,6	0,54	23	20,5	0,89
25<30	1.301	1.219,7	0,94	182	162,1	0,89	433	304,1	0,70	115	93,0	0,81
30<35	1.488	1.317,9	0,89	306	267,2	0,87	611	461,9	0,76	185	141,4	0,76
35<40	1.238	1.055,2	0,85	352	303,4	0,86	582	504,3	0,87	182	137,7	0,76
40<45	1.155	998,3	0,86	427	372,2	0,87	599	543,8	0,91	175	133,2	0,76
45<50	1.132	979,5	0,87	506	431,9	0,85	606	562,2	0,93	199	158,3	0,80
50<55	1.044	879,5	0,84	367	322,1	0,88	433	387,0	0,89	149	114,4	0,77
55<60	1.092	897,3	0,82	310	259,1	0,84	385	347,8	0,90	126	92,6	0,73
60<65	730	572,7	0,78	161	123,6	0,77	221	195,8	0,89	93	63,7	0,69
65+	9	6,5	0,72	12	7,6	0,64	78	59,6	0,76	18	10,2	0,57
	9.544	8.264,0	0,87	2.657	2.278,8	0,86	4.019	3.405,2	0,85	1.265	965,0	0,76

Namur												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	147	135,2	0,92	9	5,9	0,65	29	17,1	0,59	5	2,5	0,49
25<30	469	434,0	0,93	68	63,3	0,93	138	97,9	0,71	46	32,5	0,71
30<35	437	372,7	0,85	82	67,2	0,82	161	127,8	0,79	65	49,1	0,76
35<40	393	317,7	0,81	113	93,4	0,83	156	137,1	0,88	66	44,9	0,68
40<45	390	316,4	0,81	113	98,1	0,87	167	150,4	0,90	79	54,1	0,69
45<50	386	316,9	0,82	140	116,1	0,83	147	142,6	0,97	85	65,3	0,77
50<55	353	289,7	0,82	105	84,6	0,81	126	118,0	0,94	59	44,9	0,76
55<60	331	258,4	0,78	108	93,3	0,86	99	89,3	0,90	53	38,2	0,72
60<65	242	177,6	0,73	74	58,2	0,79	92	81,4	0,89	53	38,4	0,72
65+	8	6,6	0,82	4	2,8	0,70	32	22,0	0,69	10	3,3	0,33
	3.156	2.625,3	0,83	816	683,1	0,84	1.147	983,6	0,86	521	373,3	0,72

Liège												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	257	237,0	0,92	12	11,6	0,97	23	19,1	0,83	30	19,2	0,64
25<30	984	912,4	0,93	122	107,6	0,88	161	101,4	0,63	149	113,5	0,76
30<35	1.135	981,9	0,87	222	180,7	0,81	262	181,5	0,69	171	116,5	0,68
35<40	981	809,3	0,82	290	249,0	0,86	289	220,4	0,76	176	120,2	0,68
40<45	1.028	842,5	0,82	335	278,0	0,83	279	227,4	0,82	180	124,6	0,69
45<50	1.062	895,3	0,84	343	297,0	0,87	272	222,7	0,82	191	133,7	0,70
50<55	873	733,1	0,84	322	277,2	0,86	202	170,2	0,84	132	85,6	0,65
55<60	893	721,4	0,81	246	202,3	0,82	141	116,0	0,82	110	69,7	0,63
60<65	621	479,2	0,77	175	135,1	0,77	101	91,3	0,90	107	66,3	0,62
65+	19	10,8	0,57	14	8,1	0,58	29	15,9	0,55	24	10,5	0,44
	7.853	6.623,0	0,84	2.081	1.746,6	0,84	1.759	1.365,9	0,78	1.270	859,9	0,68

Luxembourg												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	56	55,5	0,99	6	5,6	0,93	11	8,6	0,78	8	7,0	0,88
25<30	149	144,6	0,97	24	22,4	0,94	35	32,7	0,94	35	29,5	0,84
30<35	172	153,4	0,89	39	33,6	0,86	48	37,1	0,77	40	30,7	0,77
35<40	167	147,7	0,88	49	39,6	0,81	48	34,0	0,71	37	29,0	0,78
40<45	164	137,6	0,84	70	51,2	0,73	66	55,9	0,85	59	44,5	0,75
45<50	134	112,3	0,84	73	63,7	0,87	45	38,9	0,86	56	42,3	0,76
50<55	139	114,4	0,82	55	46,0	0,84	53	44,1	0,83	27	21,8	0,81
55<60	132	106,8	0,81	54	41,8	0,77	50	47,1	0,94	56	40,3	0,72
60<65	129	94,6	0,73	37	27,4	0,74	29	21,2	0,73	25	15,8	0,63
65+	5	4,3	0,85	4	2,8	0,70	2	1,8	0,89	2	1,8	0,88
	1.247	1.071,2	0,86	411	334,2	0,81	387	321,5	0,83	345	262,7	0,76

Étranger ou inconnu												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	0	0,0	0	0	0,0	0	3	1,4	0,46	0	0,0	0
25<30	0	0,0	0	0	0,0	0	17	12,1	0,71	0	0,0	0
30<35	0	0,0	0	0	0,0	0	26	18,7	0,72	0	0,0	0
35<40	0	0,0	0	0	0,0	0	19	14,8	0,78	0	0,0	0
40<45	0	0,0	0	0	0,0	0	13	10,9	0,84	0	0,0	0
45<50	0	0,0	0	0	0,0	0	13	13,5	1,04	0	0,0	0
50<55	0	0,0	0	0	0,0	0	5	5,6	1,11	0	0,0	0
55<60	0	0,0	0	0	0,0	0	4	4,3	1,07	0	0,0	0
60<65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65+	0	0,0	0	0	0,0	0	2	0,8	0,40	0	0,0	0
	0	0,0	0	0	0,0	0	102	82,1	0,80	0	0,0	0

	Total											
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	3.606	3.418,4	0,95	342	308,3	0,90	711	518,4	0,73	357	292,3	0,82
25<30	10.704	9.932,6	0,93	1.624	1.442,1	0,89	2.823	2.129,1	0,75	1.606	1.293,4	0,81
30<35	10.860	9.399,7	0,87	2.557	2.169,2	0,85	3.470	2.645,8	0,76	1.868	1.423,1	0,76
35<40	9.229	7.621,6	0,83	2.740	2.308,9	0,84	3.369	2.789,4	0,83	1.718	1.246,2	0,73
40<45	9.409	7.724,4	0,82	3.138	2.617,9	0,83	3.683	3.185,4	0,86	1.986	1.451,4	0,73
45<50	9.340	7.742,4	0,83	3.579	2.995,1	0,84	3.480	3.080,6	0,89	1.959	1.444,8	0,74
50<55	9.068	7.467,7	0,82	3.308	2.783,2	0,84	2.841	2.471,1	0,87	1.671	1.233,3	0,74
55<60	9.429	7.598,5	0,81	3.534	2.781,8	0,79	2.794	2.334,0	0,84	1.646	1.157,0	0,70
60<65	6.494	4.931,9	0,76	2.313	1.742,2	0,75	1.740	1.388,6	0,80	1.270	843,8	0,66
65+	147	96,1	0,65	172	101,0	0,59	345	229,9	0,67	204	94,5	0,46
	78.286	65.933,3	0,84	23.307	19.249,7	0,83	25.256	20.772,3	0,82	14.285	10.479,7	0,73

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 25

Le tableau 25 donne une image de l'activité des infirmiers actifs dans chaque secteur des soins de santé (PR = Practising) selon l'âge et le province d'activité (au 31/12/2022).

Attention ! Certains infirmiers peuvent être actifs dans plusieurs secteurs d'activité. Ils sont repris dans chacun des secteurs à la hauteur de l'ETP presté dans le secteur concerné. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur 'Hôpital' avec une activité dans le secteur 'Soins à domicile' sera comptée une fois dans la colonne 'Hôpital N pers.' et une fois à la colonne 'Soins à domicile N pers.'. Par conséquent, la somme des quatre colonnes 'N Pers.' est supérieure au nombre total d'infirmiers actifs dans les soins de santé.

Pour ce qui est des ETP, l'ETP spécifique à chaque secteur est repris. Dans notre exemple, l'infirmier actif dans le secteur hospitalier et dans le secteur des soins à domicile pour un total de 0,8 ETP sera repris dans le secteur 'Hôpital' à hauteur de 0,5 ETP et dans le secteur 'Soins à domicile' à hauteur de 0,3 ETP. Par conséquent, la somme des quatre colonnes 'ETP tot.' est égale au nombre total d'ETP infirmiers actifs dans les soins de santé.

Le lieu d'activité pour les infirmiers sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2022 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le infirmier preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les infirmiers sous statut exclusif d'indépendant est le lieu du domicile.

Explication

Colonnes 2, 5, 8 et 11 : N Pers. : Il s'agit du nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé pour chaque secteur (Hôpital, Maison de repos et de soins, Soins à domicile et Santé communautaire).

Colonnes 3, 6, 9 et 12 : ETP tot. : Il s'agit du volume d'ETPs total presté au sein de chaque secteur.

Colonnes 4, 7, 10 et 13 : ETP moy. : Il s'agit de la moyenne des ETPs prestés par les personnes actives dans les soins de santé au sein de chaque secteur.